



HAL
open science

Vivre de ses terres ou de celles des autres ? Propriété foncière, accès à la terre et expériences de petits exploitants agricoles au Québec

Catherine Sabinot

► **To cite this version:**

Catherine Sabinot. Vivre de ses terres ou de celles des autres ? Propriété foncière, accès à la terre et expériences de petits exploitants agricoles au Québec. CRIDÉS (Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire). pp.71, 2011, Cahiers du CRIDES, 11-01, 9782923687094. hal-04423012

HAL Id: hal-04423012

<https://hal.science/hal-04423012>

Submitted on 29 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Centre de recherche, d'information
et de développement de l'économie solidaire

crides@crides.ulaval.ca
www.crides.ulaval.ca

Cahiers du Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire (CRIDÉS)

« **Vivre de ses terres ou de celles des autres ?**

Propriété foncière, accès à la terre et expériences de petits exploitants agricoles au Québec »

Catherine Sabinot

Sous la direction de Sabrina Doyon

ISBN 978-2-923687-09-4

2011

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

**Vivre de ses terres ou de celles des autres ?
Propriété foncière, accès à la terre et expériences de petits exploitants
agricoles au Québec**

**Catherine Sabinot
Sous la direction de Sabrina Doyon**

Cahier du CRIDÉS

Cahier no 11-01

Québec

Présentation du CRIDÉS

Le Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire (CRIDÉS) regroupe depuis octobre 2005, des chercheuses et chercheurs de l'Université Laval ainsi que des représentantes et représentants d'organisations des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches partageant un intérêt commun pour l'économie solidaire.

Les activités du CRIDÉS ont pour but la production et la diffusion de connaissances fondamentales et appliquées en économie solidaire, utiles autant pour les décideurs et ses promoteurs que pour les citoyennes et les citoyens qui y sont impliqués au quotidien. Les domaines de recherche auxquels s'intéresse le CRIDÉS concernent la vitalité associative et économique de l'économie solidaire. La programmation scientifique du CRIDÉS est structurée autour de quatre axes de recherche : les contextes, les secteurs, les soutiens et les acteurs.

- axe « contextes » : cet axe s'intéresse particulièrement aux caractéristiques des territoires sur les plans national, provincial et local, et aux opportunités et contraintes que ces espaces recèlent. Cet axe accorde également une attention à l'influence des règles relevant des cadres réglementaires et juridiques, et aux retombées et aux impacts de l'économie solidaire ;
- axe « secteurs » : cet axe s'intéresse particulièrement aux créneaux d'activités et à leurs effets sur l'économie solidaire. Un secteur d'activités donné comporte un « univers sociotechnique » qui conditionne certains paramètres de l'économie solidaire tels que l'organisation du travail et les technologies ;
- axe « soutiens » : cet axe réfère aux dispositifs et aux actions visant à supporter l'économie solidaire au cours de son émergence, son développement et sa pérennité. Il permet l'étude des différentes formes de soutien, des rapports avec l'État (politiques publiques et programmes gouvernementaux) et avec les entreprises privées et publiques (partenariat et concurrence), des regroupements et des réseaux ;
- axe « acteurs » : cet axe aborde diverses questions concernant les acteurs que l'on retrouve dans les initiatives de l'économie solidaire, soit les administrateurs, les cadres, les employés, les sociétaires, les bénévoles et les usagers/clients. Il traite autant des caractéristiques des acteurs que des actions stratégiques qu'ils posent et des logiques sous-jacentes à leurs choix. Les questions de la formation, de la participation et de la citoyenneté sont également des aspects examinés dans cet axe.

La structure organisationnelle du CRIDÉS s'inspire des pratiques existantes en économie solidaire. Elle résulte d'un commun accord entre les représentantes et représentants d'organisations, et les chercheuses et chercheurs. L'instance décisionnelle du CRIDÉS est l'assemblée des membres. La composition de l'assemblée des membres respecte la parité entre le nombre de représentantes et représentants d'organisations, d'une part, et le nombre de chercheuses et chercheurs réguliers, d'autre part, et vise l'équité territoriale. La gestion quotidienne du CRIDÉS est assumée par une direction bipartite reflétant la composition de l'assemblée des membres : une ou un coresponsable désigné par les chercheuses et chercheurs réguliers, et une ou un coresponsable désigné par les personnes représentant les organisations d'économie sociale.

Présentation des auteures

Catherine Sabinot est titulaire d'un doctorat en ethnoécologie obtenu au Muséum national d'histoire naturelle de Paris. Chercheure postdoctorale à l'Université Laval depuis janvier 2009, elle étudie les relations entre les hommes et leurs environnements dans une perspective dynamique et comparative. Ainsi, elle a travaillé sur les savoirs et les pratiques de différentes sociétés du Sénégal, de Guyane française, du Surinam, du Gabon et du Mexique. Les pêcheurs, les agriculteurs et les gestionnaires de l'environnement sont les principaux groupes d'acteurs avec lesquels elle a travaillé. Ses questionnements principaux portent sur les capacités d'adaptation des sociétés humaines à leur environnement, au rythme des modifications des contextes écologiques, techniques, juridiques, politiques, sociaux et symboliques.

Sabrina Doyon est professeure au département d'anthropologie de l'Université Laval et responsable du projet. Ses recherches portent sur les enjeux socio-environnementaux de la gestion de la nature et de l'espace, et plus particulièrement sur les activités de production, d'exploitation et de conservation de l'environnement, parmi lesquelles l'agriculture, la pêche et l'écotourisme. Elle travaille notamment dans les régions côtières du Mexique et de Cuba ainsi qu'au Québec.

« La terre appartient à ceux qui la cultivent. »
(Daniel Bélanger, producteur maraîcher
à Sainte Perpétue, 2010)

« Alors que la plupart des professionnels se présentent chez leur employeur avec un investissement à peine plus considérable qu'un stylo, l'agriculteur doit se mettre sur les épaules une dette colossale au vu des espoirs de rentabilité. Pourquoi doit-il assumer de si grands risques financiers pour nous nourrir ? »
(Pierre Vinet, membre de Protec-Terre, 2010)

Remerciements

Cette recherche a été réalisée grâce à la participation financière du Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire (CRIDÉS), centre de recherche partenariale dont le siège est à l'Université Laval.

Nous tenons à remercier très chaleureusement tous les agriculteurs qui nous ont offert de leur temps durant cette recherche. Ils ont tous été très accueillants et ouverts à partager leurs expériences concernant la question foncière et les enjeux qu'elle soulève en agriculture. Sans eux, ce rapport de recherche ne pourrait pas exister. Nos remerciements vont aussi à différents membres de Protec-Terre, à certains acteurs de l'Union Paysanne et de l'UPA, à Marie Lacasse, coordinatrice de la coopérative La Mauve, pour les contacts qu'elle nous a favorisés, à Guy Debailleul et Yvan Breton pour leurs conseils scientifiques ainsi qu'à Pierre Vinet pour son apport juridique important.

Table des matières

Liste des figures.....	viii
Liste des acronymes utilisés.....	ix
Résumé.....	x
1. Introduction : les étapes d'une recherche sur la tenure foncière et l'agriculture au Québec... 1	
1.1 Description de la recherche.....	1
1.2 Collecte et analyse des données.....	2
1.3 Éthique et limites de la recherche.....	3
1.4 Structure du document.....	3
2. Histoire et fonctionnement de l'agriculture au Québec.....	5
2.1 Les grandes étapes : déploiement, normes et zonage.....	5
2.1.1 Les débuts de l'agriculture québécoise.....	5
2.1.2 Le tournant des années 1970-1980.....	8
2.2 Le soutien aux agriculteurs : services-conseils, subventions, assurances, prêts.....	11
2.2.1 Le soutien financier dans l'histoire.....	11
2.2.2 Les services-conseils : installation, comptabilité, agronomie, échanges.....	16
2.3 Le développement agricole et ses limites en 2011.....	17
2.3.1 Constats et recommandations des « rapports Pronovost et Saint-Pierre »....	17
2.3.2 Relève agricole en difficulté.....	19
3. Tenure foncière « classique » au Québec.....	21
3.1 Les terres accessibles à tous historiquement.....	21
3.2 Les mécanismes formels pour accéder à des terres.....	22
3.2.1 Les disparités régionales.....	22
3.2.2 La propriété de terres agricoles au Québec.....	22
3.2.3 La location de terres agricoles au Québec.....	24
3.3 Les problèmes d'accès à la terre soulevés par les agriculteurs d'aujourd'hui.....	26
3.3.1 La LPTAQ et ses contraintes.....	26
3.3.2 L'indispensable investissement financier et ses conséquences.....	28
3.3.3 La concurrence avec les autres usages de la terre.....	31
4. Moyens alternatifs d'accès à la terre et à la propriété agricole.....	32
4.1 Les revenus extérieurs à la ferme.....	32
4.2 Les sociétaires en nom collectif.....	34
4.3 Les « emprunteurs de terres ».....	34
4.4 Les regroupements citoyens offrant accès à des terres agricoles.....	36
4.4.1 Les coopératives.....	36
4.4.2 La fiducie d'utilité sociale.....	38
4.4.3 La copropriété divisée à des fins de protection de l'agriculture.....	40

5. Conclusions : accéder à des terres agricoles, du cas classique aux idées alternatives.....	43
6. Bibliographie.....	45
Annexe 1 : Guide d’entrevue – Agriculteurs et propriété.....	52
Annexe 2 : Questionnaires courts – Producteurs et représentants.....	55
Annexe 3 : Recettes des principales productions agricoles du Québec en 2006 (en milliers de dollars).....	57
Annexe 4 : Productions non couvertes par l’ASRA et recettes annuelles moyennes provenant du marché (2002-2006) (en millions de dollars).....	58
Annexe 5 : Superficie agricole totale, mode d’occupation et terres en culture, par province (Recensement de l’agriculture de 1986 à 2006).....	59
Annexe 6 : Recommandations 42 et 43 posées au sein du rapport Pronovost (CAAQ 2008) en matière de protection du territoire agricole et de développement régional.....	60

Liste des figures

Figure 1 : Graphique de l’évolution du nombre de fermes entre 1921 et 2006.....	7
Figure 2 : Graphique de l’évolution de la superficie moyenne des fermes entre 1921 et 2006...	7
Figure 3 : Paiements directs nets reçus par l’ensemble des agriculteurs québécois (part des gouvernements en millions de dollars).....	13
Figure 4 : Évolution de la structure des fermes québécoises, 1961 et 2006.....	18
Figure 5 : Évolution de la valeur des différents actifs des fermes québécoises 1982-2002 (en milliers de dollars).....	29

Liste des acronymes utilisés

ASC	Agriculture soutenue par la communauté
ASRA	Assurance stabilisation des revenus agricoles
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec
CAL	Comité d'action locale de Québec en forme
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CDC	Corporation de développement communautaire
CDR	Coopérative de développement régional
CES	Chantier de l'économie solidaire
CLD	Centre local de développement
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CPTAQ	Commission de la protection du territoire agricole du Québec
CQCM	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
CRE	Conférence régionale des élus
CRIDÉS	Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
ESS	Économie sociale et solidaire
FAC	Financement agricole Canada
FADQ	Financière agricole du Québec
FAQDD	Fonds d'action québécois pour le développement durable
FCAQ	Fédération des coopératives d'alimentation du Québec
FCHQ	Fédération des coopératives d'habitation du Québec
FCJA	Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs
GRAP	Groupe de recherche en aide psychopédagogique
IDC	Initiative de développement coopératif
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LPTAQ	Loi sur la protection du territoire agricole du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agroalimentaire du Québec
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRC	Municipalité régionale de comté
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SOLIDE	Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi
UCC	Union catholique des cultivateurs
UP	Union paysanne
UPA	Union des producteurs agricoles

Résumé

Aujourd'hui, la spéculation foncière atteint des sommets et met en jeu la survie de nombreuses petites exploitations agricoles au Québec. Les jeunes agriculteurs ou ceux qui aspirent à l'être rencontrent d'importantes difficultés pour avoir accès à des terres arables et pour maintenir cet accès. Considérant que ces entreprises et les terres agricoles qu'elles exploitent constituent le patrimoine collectif des localités dans lesquelles elles se situent, nous estimons qu'il est essentiel de mieux comprendre les expériences des petits agriculteurs face à cette problématique. Celles-ci sont constituées d'obstacles et d'impasses, mais aussi de solutions, telles que des pratiques foncières, juridiques et humaines innovantes pour continuer de vivre du travail de la terre.

En se basant sur une recherche documentaire bibliographique et filmographique, ce rapport fait le point sur la question de la propriété foncière des exploitations agricoles au Québec, ainsi que sur l'histoire agricole du Québec, particulièrement en ce qui a trait aux petites propriétés familiales. Nous démontrons comment ces dernières se trouvent face à des coûts de propriété et de production très élevés comparativement aux moyens dont elles disposent et aux revenus qu'elles génèrent.

En nous appuyant sur de l'observation participante et des entretiens menés auprès d'agriculteurs et de quelques citoyens impliqués auprès de ces derniers, nous examinons, d'une part, quels sont les mécanismes formels pour accéder à la propriété et la consolider, et quels sont les problèmes soulevés aujourd'hui par la question foncière pour les petits exploitants agricoles. D'autre part, nous analysons les différents moyens alternatifs que développent ces derniers pour avoir accès à la terre et le maintenir. Grâce à une approche ethnographique ancrée dans le terrain, nous documentons donc de l'intérieur la manière dont se déroulent ces processus et comment ils sont vécus au quotidien.

1. Introduction : les étapes d'une recherche sur la tenure foncière et l'agriculture au Québec

En 1977, Victorin Laval, Directeur de la faculté d'agriculture de Laval, annonçait déjà :

« Que les terres soient difficilement accessibles aux jeunes c'est vrai, c'est vrai. L'une des causes encore une fois c'est la spéculation. Et la spéculation est vraiment l'élément le plus polluant du milieu agricole, du milieu rural. » (Garceau 1977).

Ainsi, si la question foncière en agriculture était déjà débattue dans les années 1970 au Québec, elle l'est d'autant plus en 2011 alors que la spéculation atteint des sommets. En effet, les jeunes agriculteurs ou ceux qui aspirent à l'être de nos jours rencontrent d'importantes difficultés pour avoir accès à des terres arables et pour maintenir cet accès. Non seulement les coûts liés à la propriété foncière sont élevés, mais ceux liés à la propriété des équipements, des bâtiments et des autres structures des exploitations agricoles au Québec le sont aussi. Certains propriétaires agricoles, surtout ceux possédant des petites exploitations, sont contraints à vendre leur entreprise ou à déclarer faillite. La taille des grandes exploitations augmente donc, au détriment du nombre de petites fermes qui diminue (voir annexe 5).

Pour autant, des petites exploitations perdurent et de nouvelles se créent, parfois en imaginant de nouveaux modes d'accès aux terres agricoles. En effet, en réponse aux problématiques foncières accrues, des solutions pour les dépasser ont été inventées (ou sont en cours d'invention !) par des petits agriculteurs ainsi que par des citoyens qui se sentent concernés par la sécurité alimentaire et le bien-être économique et social des agriculteurs et qui s'impliquent activement à leurs côtés.

Devant cette mobilisation sociale et solidaire, nous avons réalisé cette recherche, afin de mieux comprendre les expériences des petits agriculteurs face à la problématique foncière et de rendre disponibles ces informations à tout citoyen qui le désire. Nous considérons que les terres agricoles et ceux qui les exploitent constituent le patrimoine collectif des localités dans lesquelles elles se situent, le patrimoine collectif du Québec. Ce rapport inventorie et documente les obstacles rencontrés, mais aussi et surtout les solutions envisagées, plus spécifiquement les pratiques foncières, juridiques et humaines alternatives et innovantes pour continuer de vivre du travail de la terre, et pour permettre ainsi de nourrir le monde.

1.1 Description de la recherche

L'objectif général du projet était, d'une part, d'examiner et de documenter les alternatives à l'accession à la propriété foncière au Québec pour les petits exploitants agricoles, et d'autre part, d'analyser les processus qui conduisent à ces alternatives et la manière avec laquelle ils sont vécus au quotidien.

Dans le contexte agricole actuel du Québec, alors que les journaux publient quotidiennement des articles sur les enjeux de l'agriculture dans la province et les problèmes que les agriculteurs rencontrent, mener une telle recherche est très pertinent. En effet, en 2008, la parution du rapport

Pronovost¹ puis celle du rapport Saint-Pierre « Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture »² ont mis en lumière les limites que le développement agricole avait atteintes, notamment quant à la gestion du risque agricole, au niveau de l'endettement des agriculteurs et aux problématiques de transfert de ferme. Ils ont proposé des recommandations soulevant de nombreux débats et ont préconisé de prendre en compte la valeur économique, environnementale et sociale des fermes, relevant ainsi l'importance des petites exploitations pour le développement durable.

En réponse à ce constat, notre recherche a pour objectif de pallier les lacunes actuelles sur les pratiques alternatives en matière foncière en agriculture au Québec. Après avoir identifié les petites exploitations originales dans ce domaine, nous avons cherché à comprendre leur organisation, leur trajectoire, les solutions qui furent envisagées et celles qui furent retenues, la manière dont fut organisée la stratégie, les acteurs et les réseaux les ayant appuyés. Les individus qui ont été sélectionnés n'étaient pas connus auparavant, puisque cette recherche visait justement l'identification et la documentation des cas ayant développé des modèles alternatifs peu connus.

Ce document permettra donc à tous de disposer des informations existantes au sujet de certaines formes de tenure foncière particulières. Les petites entreprises agricoles disposeront d'un document dont elles pourront se servir comme référence, et qu'elles pourront utiliser pour éventuellement développer de nouveaux réseaux. De plus, ce document pourra servir de référence dans le réseau des organismes de l'économie solidaire et sociale, offrant des exemples de gestion particulière des terres au Québec, et à la façon dont des petites entreprises préoccupées par l'économie solidaire peuvent proposer des pratiques alternatives, tels que les transferts de propriété vers des patrimoines collectifs.

1.2 Collecte et analyse des données

Au tout début de notre recherche, Yvan Breton, professeur retraité au Département d'anthropologie de cette même université, ainsi que Guy Debailleul, professeur titulaire au Département d'économie agroalimentaire et sciences de la consommation à l'Université Laval, nous ont chacun aimablement accordé un entretien, afin de dresser un état des lieux de la question agricole au Québec dans chacune de leur discipline. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés, car leurs connaissances et leurs expériences de recherche dans le milieu agricole nous ont permis de bien orienter notre recherche.

Par la suite, les outils de collecte de données utilisés pour mener à bien cette étude ont relevé de trois catégories : la recherche documentaire, les entretiens semi-dirigés et dans une moindre mesure, l'observation participante auprès des agriculteurs et des citoyens qui ont accepté de partager leurs expériences et leurs points de vue sur la question foncière, et plus globalement sur la problématique agricole vécue au Québec.

¹ CAAAQ, 2008. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir

² Saint-Pierre 2009. Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture. Ministère du Conseil exécutif.

Au cours de cette recherche, qui a duré de février à décembre 2010, nous avons réuni une documentation conséquente (cf. bibliographie) concernant l'agriculture et la question foncière au Québec, constituée d'articles scientifiques, de rapports émanant de chercheurs ou de divers spécialistes de l'agriculture, des ministères, d'articles de journaux, de sites Internet, et de films documentaires. Ces données ont permis de mieux cerner la problématique, de comprendre ce qui est défendu par les syndicats et associations, ce qui est discuté dans les médias.

Les guides d'entrevues et questionnaires qui ont été réalisés durant cette recherche sont présentés dans l'annexe 1. La plupart des entrevues ont été menées à deux (par Sabrina Doyon et Catherine Sabinot) en se déplaçant sur les fermes des agriculteurs, afin de rendre les échanges plus vivants, plus dynamiques, et bien sûr plus sympathiques. Ces entrevues ont duré d'une heure et demie à quatre heures selon les disponibilités de chacun. Toutes les personnes qui nous ont reçues ont offert de nous faire visiter leur ferme et leurs terres, ce qui a permis de mieux ancrer l'entrevue dans la réalité de la vie de nos interlocuteurs ; de se rendre compte aussi plus concrètement des difficultés rencontrées. Quelques entrevues se sont également déroulées par téléphone ou par échanges de courriels, afin de tenir compte des contraintes de chacun. Dans le cadre de ce projet, nous avons recueilli les expériences de 13 agriculteurs et de quatre citoyens impliqués auprès de ces derniers.

Les citations et les extraits d'entrevue sont insérés entre guillemets dans le corps du texte ou mis en retrait pour faciliter leur identification. Les sources sont identifiées à la fin des citations. Dans le cas des entretiens formels, les interlocuteurs sont succinctement décrits par leur fonction, ou directement nommés lorsqu'ils nous en ont donné l'autorisation.

1.3 Éthique et limites de la recherche

La crise provoquée par les compressions dans le programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) a entraîné récemment de très nombreuses prises de position (cf. les articles de journaux des mois de décembre 2010 et janvier 2011). Dans un climat économique et agricole difficile, cette recherche ne vise pas à prendre parti, mais à faire état des expériences vécues par des agriculteurs travaillant dans des petites exploitations agricoles et surtout, à mettre en avant les solutions qu'ils ont développées.

Cette étude est qualitative et exploratoire. L'approche anthropologique qu'elle propose a vocation à compléter les études juridiques, économiques ou agronomiques portant la question foncière en agriculture. L'anthropologie permet en effet d'offrir un regard fortement ancré dans le terrain et les expériences des acteurs concernés, mettant au jour les difficultés comme les facilités rencontrées au cours de la vie de chacun, spécifiquement dans sa pratique de l'agriculture et dans ses démarches pour avoir accès à des terres et le maintenir.

1.4 Structure du document

La première partie de ce rapport, en se basant sur une recherche documentaire bibliographique et filmographique, fait le point sur la question de la propriété foncière des exploitations agricoles au Québec, ainsi que sur l'histoire agricole de la Province, notamment en ce qui a trait aux petites

propriétés familiales. Nous démontrons comment ces dernières se trouvent aujourd'hui face à des coûts de propriété et de production très élevés comparativement aux moyens dont elles disposent et aux revenus qu'elles génèrent.

Ensuite, nous examinons les mécanismes formels existant pour accéder à la propriété agricole et la consolider au Québec, et nous explorons les problèmes qui sont aujourd'hui soulevés par la question foncière, particulièrement en ce qui concerne les petits exploitants agricoles.

Enfin, en nous appuyant sur de l'observation participante et sur les entretiens menés auprès d'agriculteurs et de citoyens impliqués auprès de ces derniers, nous analysons les différents moyens alternatifs qui ont été imaginés afin d'avoir accès à la terre et de maintenir cet accès. Grâce à une approche ethnographique ancrée dans le terrain, nous documentons donc de l'intérieur la manière dont se déroulent ces processus et comment ils sont vécus au quotidien.

2. Histoire et fonctionnement de l'agriculture au Québec

Bien que le territoire du Québec soit vaste, moins de 2 % de sa superficie est propice à l'agriculture. À titre de comparaison à l'échelle canadienne, les bons sols agricoles totalisent proportionnellement au Québec une superficie deux fois moindre qu'en Ontario et quatre fois moindre qu'en Alberta. Les caractéristiques biophysiques du sol étant particulièrement favorables à la production d'herbages, c'est l'agriculture d'élevage qui s'est très largement développée au Québec. Aujourd'hui, près de 75 % de la production provient de l'élevage alors que, dans l'ensemble du Canada, ce type de production génère 55 % des recettes agricoles (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois 2008) (cf. Annexe 3). Ces orientations se sont faites assez tôt dans l'histoire, comme nous allons le voir rapidement dans les prochaines pages.

Notons aussi que la géographie, la morphologie, la constitution des sols et les éléments climatiques ont fait que les différents types d'agriculture se sont répartis inégalement sur le territoire, la vallée du Saint-Laurent offrant parmi les plus belles terres agricoles, également très convoitées par le milieu industriel, touristique et résidentiel.

Afin de nous permettre de saisir le contexte des enjeux liés à la propriété en agriculture, ce chapitre présente un aperçu de l'histoire de l'agriculture au Québec. Nous l'avons partagé en trois sections : la première traite des grandes étapes de l'histoire agricole en termes de déploiement, de normalisation et de mise en place d'un processus législatif de zonage du territoire ; la seconde décrit les différents types de soutien auxquels les exploitations agricoles ont eu droit au cours de l'histoire – nous distinguerons le soutien financier du soutien en services-conseils; et enfin, la troisième section a pour objectif de faire état des limites que le développement agricole a aujourd'hui atteintes, mettant en difficulté la relève, qu'elle soit apparentée ou non.

2.1 Les grandes étapes : déploiement, normes et zonage

Dans ce premier point, nous proposons de dessiner quelques grandes étapes de l'histoire agricole québécoise, afin de mettre en avant les transformations de la tenure foncière et de l'usage des terres dans la Province.

2.1.1 Les débuts de l'agriculture québécoise

Dès l'arrivée des premiers colons sur l'actuel territoire du Québec, les terres ont commencé à être cultivées et les animaux élevés dans le but de nourrir les nouveaux habitants ¹. Introduit en 1623, le régime seigneurial a profondément façonné le cadastre québécois, obligeant la pratique d'une agriculture d'autosubsistance à proximité de chaque foyer. Puis, en 1854, le régime seigneurial a été remplacé par le régime municipal, érigeant en municipalité de paroisse toute paroisse d'au moins 300 habitants. L'abolition des seigneuries a été concomitante avec la création d'une rente que les colons devaient payer pour continuer d'exploiter la terre (ce n'est qu'en 1942 que le

¹ Ce point sera illustré en 2.1.1 lorsque nous traiterons du soutien financier dans l'histoire agricole du Québec.

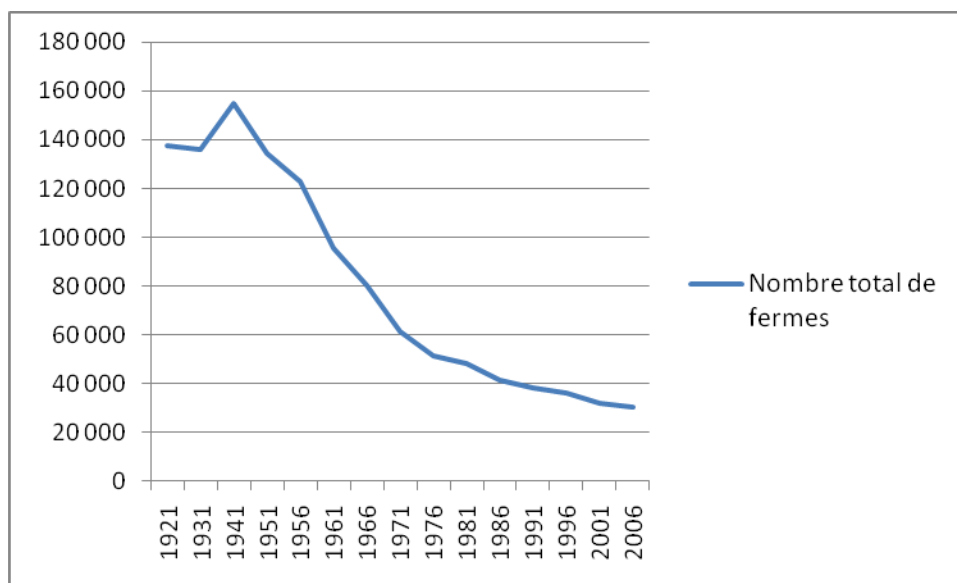
gouvernement a définitivement aboli cette rente obligatoire), ce qui généra des revenus encore plus réduits pour plusieurs. Cette situation, dans un contexte agricole difficile, a ouvert la voie à une émigration massive des francophones dans les usines de la Nouvelle-Angleterre.

Dans la deuxième moitié du 19^e, la surface terrestre utilisée à des fins agricoles a doublé : on est passé de 3,5 millions d'acres en 1851 à 7,5 en 1901. Cependant, la crise économique de la fin des années 1870 a entraîné une importante diminution des prix des produits agricoles. Le prix de la farine notamment a diminué de 60 %, ce qui a eu d'importantes conséquences pour le Québec dont la production reposait alors fortement sur le blé. Vers la fin du 19^e siècle, les contraintes démographiques (des familles très nombreuses et un système d'héritage basé sur la primogéniture – ou l'ultimo-géniture dans certains cas – entraînant les autres héritiers potentiels dans une situation de « sans terre ») et les contraintes spatiales propres au Québec (peu de terres cultivables) ont entraîné une émigration forte vers les États-Unis, certes, mais elles ont également eu pour conséquence l'abandon progressif de la culture du blé pour l'élevage de vaches laitières. Le développement de la production laitière a en effet fortement marqué la fin du siècle : on comptait 25 beurreries en 1871 contre environ 2 000 en 1901 (Dugré 1977). Pour ce faire, de nombreuses terres agricoles ont été transformées en terres à vaches à lait – la production laitière est d'ailleurs toujours aujourd'hui une des grandes spécialités québécoises (cf. annexe 3). C'est plus tard que se développera l'élevage de porcs et de volailles, notamment hors sol ¹ ainsi que diverses grandes cultures, telles que le maïs et les céréales. Ainsi, l'usage des terres a changé au rythme du marché tout en s'adaptant aux capacités des sols et aux qualités du climat.

Parallèlement, avec le développement de l'industrie au 19^e siècle, la demande d'ouvriers en zone urbaine a crû fortement et nombreux furent les agriculteurs de l'époque qui ont abandonné leurs terres pour aller travailler en usine en ville (en 1921, 56 % des Québécois sont en ville). De plus, rapidement, il devint nécessaire de posséder de la machinerie et d'utiliser des intrants pour être concurrentiel : l'agriculture de subsistance est devenue de l'agriculture commerciale et les petits agriculteurs se sont faits de plus en plus rares. Les figures 1 et 2 permettent de mettre en parallèle la diminution du nombre de fermes et l'augmentation des surfaces cultivées par exploitation.

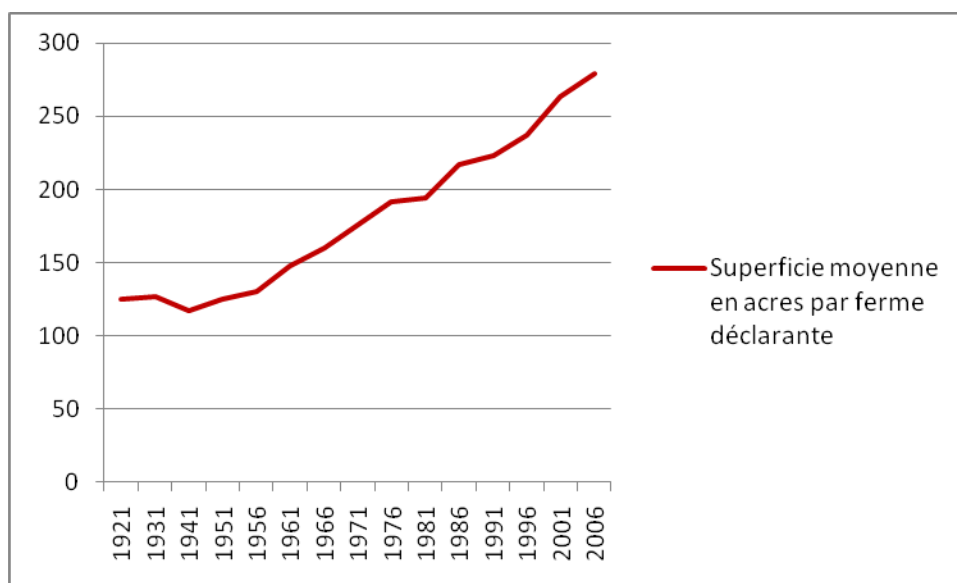
¹ L'agriculture hors sol se compose de cultures sur substrat artificiel et d'élevage hors sol, hors des champs.

Figure 1 : Graphique de l'évolution du nombre de fermes entre 1921 et 2006



Source : Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-632-x/2007000/t/4185570-fra.htm#24>

Figure 2 : Graphique de l'évolution de la superficie moyenne des fermes entre 1921 et 2006



Source : Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-632-x/2007000/t/4185570-fra.htm#24>

Comme le souligne le documentaire « On a not' quota » de Françoise Dugré (1977), les agriculteurs sont devenus « fortement liés et dépendants des lois capitalistes ». Alors que l'industrie se développait fortement au Québec, les produits agricoles étaient maintenus au plus bas prix, « pour que les patrons n'aient pas à payer davantage leurs ouvriers ».

Peu après pourtant, dans les années 1930, aux pires moments de la crise économique, le chômage urbain a pris de l'importance et le développement agricole a été conçu comme une alternative à ce chômage (Debailleul et Fournier 2007). C'est à cette époque, entre 1927 et 1936, après la fondation de l'Union catholique des cultivateurs (UCC), une association professionnelle dédiée à la défense de leurs intérêts communs (Linteau et al. 1979), que le service de crédit s'est développé pour soutenir l'agriculture permettant alors de contrôler l'investissement, la productivité, les volumes produits et la grosseur des fermes. L'importance de ce soutien à l'investissement est primordiale et essentielle pour tous, mais force est de constater que cela conduira tranquillement à l'endettement fort et contraignant que vivent les agriculteurs québécois d'aujourd'hui. L'établissement du crédit agricole a en effet permis à toutes les générations d'agriculteurs du 20e et du 21e d'investir *et* de s'endetter. De plus, comme faire un crédit demandait – et demande toujours, sauf dans de très rares cas – de mettre sa ferme en hypothèque, on a constaté un abandon progressif de la propriété réelle de son organisation au profit de ses créanciers, ce que certains des agriculteurs d'aujourd'hui nous ont également fait part lors des entrevues ¹.

2.1.2 Le tournant des années 1970-1980

Dans l'histoire agricole, une décennie a marqué le siècle, celle des années 1970. Dans cette décennie, un phénomène a eu des répercussions foncières notoires : l'expansion de l'agriculture hors sol, dans l'élevage porcin notamment. À cette époque, le petit agriculteur qui n'avait pas les moyens de s'industrialiser, alors que cela devenait essentiel pour que son exploitation perdure et soit rentable, possédait généralement encore des bâtiments. Des intégrateurs ² lui confiaient alors des porcs qu'il devait engraisser durant une certaine période et revendre à la compagnie qui souvent lui fournissait aussi les intrants nécessaires. De nombreux agriculteurs ont alors loué ou vendu leurs terres non utilisées aux plus offrants (Breton, 2010). Un certain nombre de terres ont ainsi changé de propriétaire et d'usage à cette époque.

Au-delà de cet exemple précis, les années 1970 représentent véritablement une décennie charnière dans l'histoire agricole québécoise, dans tous les domaines, qu'ils soient fonciers ou non : augmentation du prix des terres, spécialisation des exploitations, resserrement des normes matérielles, environnementales et phytosanitaires, et surtout mise en place d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire, s'exprimant au travers le virulent questionnement sur le zonage agricole. De plus, c'est en 1972 que l'UCC devint l'Union des producteurs agricoles

¹ Cf. section 3.3.2.

² L'intégration est le fait que des coopératives fédérées ou des entreprises privées ont graduellement pris le contrôle des étapes de production, de distribution et de commercialisation, surtout dans le domaine de la production animale.

Cf. <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0007008>

(UPA), reflétant aussi les changements observés dans la société québécoise et dans la situation des agriculteurs.

Normes matérielles, agroenvironnementales, phytosanitaires de l'exploitation agricole

Le processus d'intensification de l'agriculture québécoise des dernières décennies se caractérise entre autres par une concentration des activités de production, une augmentation de la taille et une spécialisation des exploitations de même que par des progrès technologiques et un recours massif à des intrants provenant de l'extérieur de la ferme.

Les normes comme les coûts des infrastructures et des outils qui se mécanisent ont nettement augmenté à partir des années 1970. L'obligation d'utiliser un réservoir à lait en acier inoxydable impliquant une technologie additionnelle (trayeuse mécanique, moteurs électriques, etc.) plutôt que les usuels « bidons de lait » en est un exemple. Entre 1966 et 1972, le coût du matériel a globalement augmenté de 42 % tandis que le coût de la production laitière a augmenté de 27 % (Dugré 1977). Nombreux sont les agriculteurs à cette époque qui, comme la génération précédente, n'ont pas pu faire face à ce contexte et ont « choisi » de devenir ouvriers en ville, comme le témoigne cet agriculteur : « Améliorez-vous ! Spécialisez-vous !... Les agriculteurs ne pouvaient plus suivre : ils ont débarqué ! » (propos d'un agriculteur qui a décidé de laisser sa ferme pour aller travailler à la ville, Dugré 1977).

Afin d'offrir une plus grande stabilité aux entreprises face aux risques que pouvaient entraîner les défaillances du marché ou les aléas du climat, la « modernisation » de l'agriculture a été encouragée et soutenue par un ensemble de programmes et de politiques agricoles (Debailleul 1998), que nous aborderons dans les pages suivantes. Cependant, cette intensification de l'agriculture a aussi favorisé un accroissement important des pressions exercées sur les ressources, entraînant des conséquences notables sur l'environnement qui se sont manifestées tout particulièrement par la contamination de l'eau, la dégradation des sols et la détérioration des habitats et de la biodiversité (MENV, 2003). Pour enrayer ces phénomènes, des normes agro-environnementales et phytosanitaires ont été officiellement établies, entraînant parfois des transformations foncières cruciales. Notons, par exemple, que depuis que des normes environnementales existent, telles les exigences de surface liées au « bilan phosphore », les agriculteurs ont cherché à acquérir de nouvelles terres et ont converti leur boisé. Se révélant une menace pour les terres forestières, cette dernière pratique a d'ailleurs entraîné la transformation de la loi qui interdit désormais d'augmenter sa superficie cultivable en supprimant du boisé.

Zonage agricole et aménagement du territoire

L'histoire de cette loi s'appelant aujourd'hui Loi sur la protection des activités et des territoires agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1)¹ et du zonage agricole débute dès les années 1960. En effet, en 1965, constatant que la rapide diminution des fermes et la spécialisation de celles restantes n'avaient eu que de faibles impacts sur la capacité des producteurs à vivre confortablement de leur profession, l'agronome Nolasque April a pris la direction de la « Commission royale d'enquête de l'agriculture du Québec ». Le mandat de cette dernière était de trouver des moyens pour développer et rentabiliser l'agriculture. Les recommandations furent nombreuses et

¹ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_41_1/P41_1.html

quelques-unes auront plus tard un impact important sur le foncier agricole : identifier et zoner les meilleures terres agricoles pour faciliter les financements gouvernementaux vers les terres ayant le meilleur potentiel et appuyer l'irrigation des meilleures terres pour les rendre plus productives. Loin de s'inquiéter de la diminution du nombre de fermes, M. April cherchait d'abord à assurer aux agriculteurs restants une qualité de vie décente (Bouchard 2004) et à consolider l'agriculture québécoise.

À la fin des années 1970, notant que le patrimoine agricole déjà très restreint ne cessait de reculer devant l'expansion de l'urbanisation, le Québec est légalement intervenu pour en assurer la protection en créant des zones agricoles. Les mesures mises en place par le gouvernement de René Lévesque de 1976 ont fait suite à la décision du gouvernement fédéral annoncée le 27 mars 1969 : la construction de l'aéroport de Mirabel. Celle-ci a exigé l'expropriation de milliers de personnes et s'est étendue sur près de 100 000 acres situées sur les meilleures terres du Québec (Allard 2008). Ces expropriations et les débats qu'elles ont générés ont mis en relief l'importance de protéger les terres agricoles contre les projets de développement. C'est dans cette optique que le Parti Québécois a fait de la protection des terres agricoles un des éléments clés de sa campagne électorale. Le 9 novembre 1978, le nouveau ministre de l'Agriculture, Jean Garon, a alors déposé le projet de loi 90 sur la protection du territoire agricole, faisant sienne la première recommandation de la Commission April : un zonage agricole à la grandeur du Québec (Bouchard 1990). Ainsi, le 22 décembre 1978, la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAQ) est définitivement adoptée. Afin que cette loi ne provoque pas une flambée spéculative, le gouvernement la rend immédiatement applicable (Godin 1996), une mesure qui n'est utilisée que dans des circonstances exceptionnelles, et prévoit parallèlement la création d'une Commission de protection du territoire agricole du Québec. Le zonage agricole défini par cette nouvelle législation servira à consolider l'agriculture, d'une part, et à limiter le développement anarchique (étalement urbain, industrie et commerce) sur les terres agricoles, d'autre part. Les zones agricoles qui ont été définies par le gouvernement sont aussi appelées « zones vertes ». Sur ces territoires « zonés verts », les activités agricoles sont priorisées et la loi encadre l'exercice d'autres activités. Ainsi, sans l'autorisation de la Commission, les activités suivantes sont interdites :

- l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle) (art. 26) ;
- la coupe des érables dans une érablière (sauf pour des fins sylvicoles, de sélection ou d'éclaircie) et l'utilisation d'une érablière à une fin autre qu'une exploitation acéricole (art. 27) ;
- le lotissement, c'est-à-dire l'aliénation d'une partie d'un lot si on se conserve un droit de propriété sur un lot contigu ou réputé contigu (aux fins de la loi, deux lots séparés par un chemin public, un chemin de fer, une emprise d'utilité publique ou la superficie d'un lot sur laquelle porte un droit acquis sont réputés contigus) (art. 28) ;
- l'aliénation (vente ou donation) d'un lot si le propriétaire se conserve un droit de propriété sur un lot contigu ou réputé contigu (art. 29) ;
- l'enlèvement de sol arable (art. 70).

Par opposition, les zones non soumises à cette réglementation sont dénommées « zones blanches ».

Aujourd'hui, les zones agricoles couvrent un territoire représentant une superficie totale de plus de 63 000 km² dont plus de la moitié est occupée par les exploitations agricoles ¹. Dans le chapitre trois portant plus spécifiquement la gestion de la tenure foncière au Québec, nous verrons les problèmes que la LPTAQ soulève, selon les agriculteurs interrogés. Avant cela, nous allons définir les différents types de soutien dont les agriculteurs peuvent bénéficier.

2.2 Le soutien aux agriculteurs : services-conseils, subventions, assurances, prêts

En effet, la question foncière en agriculture est indissociable des politiques de soutien qui ont été mises en œuvre au cours de l'histoire, ainsi que nous l'avons vu en filigrane dans le point précédent. Dans cette section, nous allons dresser un portrait rapide de la mise en place du soutien aux agriculteurs en matière de financement et de services-conseils.

2.2.1 Le soutien financier dans l'histoire

Sans prétendre résumer l'histoire des aides financières québécoises, nous proposons quelques exemples vécus qui permettront d'observer avec un peu plus de profondeur la question foncière agricole d'aujourd'hui, et ce, à travers quelques exemples issus de la littérature et de la filmographie disponible sur le site de l'Office national du film canadien

Les « colons-agriculteurs » des années 1930

Dans les années 1930, les colons étaient « invités » à aller coloniser de nouvelles régions, telles que l'Abitibi, et avaient pour mission de transformer des terres boisées en terres cultivables dont ils pourraient vivre. Le développement des terres d'Abitibi a, par exemple, été impulsé par son éminence le cardinal Villeneuve. Alors qu'en juin 1933, il fondait la Société de colonisation du diocèse de Québec avec siège social à l'École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-La-Pocatière, c'est dès le 6 septembre suivant qu'un groupe de 12 colons était dirigé vers l'Abitibi (Perreault 1976). Ces migrations de petits groupes se réalisaient le plus souvent en train à la charge de celui ou de ceux qui les envoyaient. C'est ensuite à la force de leurs bras que les colons défrichaient les terres boisées ; ils ont ensuite été assistés par des bœufs pour cette tâche. « Ils ont ouvert des terres à la hache ! » (témoignage dans le documentaire de Perreault de 1976). Déjà à l'époque, un agronome organisait le canton et « distribuait les terres ». À cette époque, à l'initiative de l'abbé Charles Minette, plusieurs centaines de vaches ont également été transportées par chemin de fer, pour développer et accroître le cheptel de la région. Des systèmes de drainage des sols, la distribution de graines de semence et la formation des agriculteurs ont aussi été mises sur pied à l'époque (Vincent 1995). Mais, comme un cultivateur nous le confie amèrement dans le documentaire de Jacques Perreault (1976), plusieurs de ces terres sont tombées dans les années 1970 « dans les mains des maudits patroneux qui vous siphonnent encore aujourd'hui... ».

¹ Cf. <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait/territoire/zonageagricole/?lang=fr>

Ainsi, la pression foncière qui pèse sur les agriculteurs d'aujourd'hui n'est pas si récente, même si elle se fait sentir désormais beaucoup plus intensément auprès de nombreux citoyens québécois et canadiens.

Les anciens combattants de 1939-1945

Quelque temps après les différentes vagues colonisatrices en région, des citoyens québécois sont allés se battre aux côtés des Français en Europe. Au retour de leurs combats outre-Atlantique, ces combattants de guerre ont eu droit à des aides spécifiques les incitant à s'installer en agriculture. Au centre de démobilisation, on leur suggérait d'avoir recours aux dispositions de la loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants (appelée aussi loi agricole des vétérans). Un des couples dont l'histoire est racontée dans le documentaire (ONFB 1945) apprend par exemple qu'il lui sera prêté jusqu'à concurrence de 4 800 dollars moyennant un versement de 10 % pour l'aider à s'établir sur une petite propriété. De plus, si la demande de prêt leur était approuvée, 400 dollars additionnels leur seraient accordés pour acheter des outils et des instruments aratoires, un poêle et une lessiveuse pour la cuisine. Certains anciens combattants ont choisi de bénéficier de ces aides financières pour s'établir sur une petite propriété rurale dans le but de compléter leurs revenus et surtout, pour se donner les moyens d'avoir accès à une propriété constituée de terres et de bâtiments d'habitation et de travail. D'autres se sont consacrés pleinement à l'agriculture, développant ainsi plus significativement un secteur qui en avait besoin.

Les agriculteurs d'aujourd'hui et le système financier

Ces deux derniers témoignages d'archive montrent que les représentants de la société québécoise ont depuis longtemps organisé le territoire et les activités agricoles, et qu'ils ont accompagné financièrement, à différents niveaux, les acteurs travaillant sur ce territoire, qu'ils soient cultivateurs, éleveurs ou même transformateurs. Ensuite, pendant plusieurs dizaines d'années, dans certaines régions défavorisées en particulier, le soutien apporté au maintien de petites exploitations à temps complet ou à temps partiel est apparu comme une alternative envisageable à la dépense de sommes équivalentes sous la forme de programmes sociaux tels l'assurance-chômage, le bien-être social, etc. (Debailleul et Fournier 2007).

Nous définissons le soutien financier aux agriculteurs comme la somme des aides, des assurances, des subventions et des prêts facilités auxquels ils peuvent avoir accès. Les types d'aides, bien qu'il soit parfois difficile de remplir les différents critères permettant d'y avoir accès, sont nombreux et variés. Le tableau suivant résume par exemple brièvement les paiements directs reçus par l'ensemble des agriculteurs québécois.

Figure 3 : Paiements directs nets ¹ reçus par l'ensemble des agriculteurs québécois
(part des gouvernements en millions de dollars)

	2004	2006
Programme canadien de soutien du revenu agricole	7,0	181
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	452,0	407
Assurances récoltes	41,0	30
Autres paiements ²⁵	122,0	69
Remises pour impôt foncier	83,0	100
Remises pour intérêts	3,4	2
Autres programmes fédéraux ²⁶	17,0	49
Total	725,4	838

Source : STATISTIQUE CANADA, *Paiements directs versés aux producteurs, Statistiques économiques agricoles*, mai 2007, n° 21-015-XIF au catalogue.

Tiré de CAAQ 2008.

Sans identifier ces aides une à une, nous allons spécifier succinctement leur provenance. Elles sont délivrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Financière agricole du Québec (FADQ), Financement agricole Canada (FAC), le Fonds coopératif d'aide à la relève, la Caisse populaire Desjardins, la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), les Centres locaux de développement (CLD), la fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJA), la Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi (SOLIDE) et le Fonds local de solidarité, les fédérations affiliées et les syndicats spécialisés, les réseaux Agriconseils, Emploi Québec ou encore Agricarrières. Certains de ces organismes ont récemment développé ou repensé des programmes spécifiques d'aide à la relève agricole, qui peine de plus en plus à exister. L'année dernière, en 2010, un répertoire très fourni qui lui est destiné a d'ailleurs été réalisé par le réseau des services de comptabilité et de fiscalité de l'UPA et est disponible en ligne (Fergusson 2010).

Ce répertoire vient fort à propos à l'heure où les difficultés financières que rencontre la relève sont sans précédent et que ce sujet occupe régulièrement les pages des journaux de la province (*Le Soleil, Le Devoir, La Presse*, etc.). Aujourd'hui, plusieurs s'accordent à dire que le système

¹ Les montants affichés sont les versements faits aux entreprises agricoles. Ce sont des paiements nets, si l'on tient compte des primes payées par les agriculteurs. Comme il s'agit d'une comptabilité d'exercice, ce sont les montants versés durant l'année en question et non les montants dus pour cette année. La somme de 7 millions de dollars du Programme canadien de soutien du revenu agricole pour l'année 2004 est simplement due au fait que les paiements ont été effectués à des dates ultérieures, soit en 2005-2006 (elle fut en réalité de 157,5 millions de dollars).

de soutien financier aux agriculteurs dans son ensemble doit être repensé, car il ne permet plus d'assurer un bon équilibre financier et social. « L'aide financière à l'agriculture : un système à la dérive ! » est le titre de l'article de Kathleen McMeekin écrit en 2008 pour le dossier *L'agriculture au Québec, enjeux primordiaux pour son avenir* dans *Francvert*. Selon cette auteure, l'aide financière à l'agriculture est dangereusement en dérive : « les petites fermes et les secteurs émergents sont les grands oubliés du système » (McMeekin 2008). L'ASRA notamment est souvent pointée du doigt par les petits agriculteurs et leurs représentants. De fait, mise en place en 1975, elle est le plus important programme d'aide financière du gouvernement du Québec et favorise les plus grosses productions, privilégiant seulement un certain nombre de filières agricoles, entraînant de fait de grandes monoproductions, qu'il s'agisse de culture ou d'élevage (cf. Annexe 4). Elle a largement contribué à dessiner le paysage agricole du Québec, de plus en plus dominé par les grandes exploitations. Le professeur Daniel Mercier-Gouin de l'Université Laval affirme que l'ASRA « est source de disparités entre agriculteurs puisqu'elle ne couvre pas les productions dites marginales » (Mercier-Gouin 1997). Néanmoins, certaines petites exploitations sont couvertes, mais insuffisamment, d'après cette agricultrice :

« Pour les assurances, nous sommes éligibles à tout comme les grosses exploitations, mais la manière dont se fait le calcul ne nous avantage pas. Une année, on a eu un déficit de 18 000 dollars, l'assurance nous a donné 2 000 ! » (Marie-Hélène Noël, herboriste et maraîchère, ferme La Maria, Saint-Michel-de-Bellechasse, 2010)

En 2009, Michel St-Pierre, dans son rapport *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture*, use d'ailleurs des termes d' « impasse » financière de l'ASRA et propose de « soutenir l'agriculture autrement » en établissant un resserrement graduel des critères de l'ASRA, puis son remplacement par une nouvelle génération de programmes portés vers l'autogestion des risques par les producteurs. Ce point n'est pas l'objet principal de notre recherche, mais il nous paraît essentiel de le noter, car tous les agriculteurs que nous avons interrogés ont soulevé ce problème qui pèse d'autant plus sur leurs épaules du fait qu'ils vivent en parallèle une crise foncière.

Par ailleurs, dans le domaine des aides financières en général, un agriculteur prenant sa retraite très prochainement nous a mentionné qu'il appréciait les aides dont il a bénéficié. Néanmoins, durant l'entrevue, il mettait aussi en garde sa fille (qui prend la relève) à propos de certaines subventions, qui même s'il s'agit de dons, exigent un apport financier du bénéficiaire.

[à propos d'un réfrigérateur professionnel acquis grâce à une subvention] : « Les subventions, c'est dangereux... Faut pas oublier que tu dois payer l'autre moitié ! » (Jean Roussel, producteur maraîcher à Mont-Saint-Grégoire, 2010).

En bref, au vu des échanges que nous avons menés, de plus en plus d'agriculteurs craignent d'augmenter leur frais et leur endettement, même s'ils apprécient bénéficier d'un important soutien, qui par certains est qualifié d'inéquitable.

Les atouts pour obtenir des aides financières : la formation et la propriété

Il est important de noter, comme nous l'ont fait remarquer nos interlocuteurs, que les organismes qui soutiennent financièrement les agriculteurs accordent généralement une grande importance à la formation de ces derniers. En effet, avoir suivi des études en agronomie est primordial pour obtenir des prêts et des subventions et la plupart des agriculteurs nous ont confié la facilité qu'ils avaient eue à obtenir des prêts grâce à leur formation.

« Vu qu'on était bien formé [Bac en agriculture + Bac en agronomie], on n'a pas eu de problèmes pour les prêts et les aides. » (Marie-Hélène Noël, herboriste et maraîchère, ferme La Maria, Saint-Michel-de-Bellechasse, 2010)

« Les études et la formation, c'est primordial. Des demandes d'appui sont faites à l'UPA et nous sommes attentifs à la formation. Quelqu'un qui a un DEC peut obtenir des subventions de 40 000 pour s'installer si son revenu principal viendra de l'agriculture. » (Luce Bisson, productrice de lait et de fraises à Sainte-Sabine, 2010)

Bien entendu, la formation est aussi très importante pour réussir à développer une entreprise rentable, particulièrement aujourd'hui, du fait des qualités entrepreneuriales et gestionnaires requises.

« Aujourd'hui, un agriculteur est plus un gestionnaire d'entreprise qu'un producteur agricole. (...) ça prend un bac en agriculture pour se lancer » (Éric Proulx, éleveur de chèvre et fromager à Saint-Raymond-de-Portneuf, 2010)

« La formation nous a beaucoup aidés. Beaucoup de gens qui feraient de très bons agriculteurs au niveau du respect de la terre, la valorisation du mode de vie... Mais aujourd'hui, il faut être bon en gestion, il faut être entrepreneur pour joindre les deux bouts. » (Marie-Hélène Noël, herboriste et maraîchère, ferme La Maria, Saint-Michel-de-Bellechasse, 2010)

Cette dernière agricultrice a également développé le côté artistique de sa production, ce qui lui a permis d'accéder à plus de financements qui ne sont pas liés directement au monde agricole.

« Le côté très artistique de ma production me permet d'avoir plus de financements que des productions classiques. En développant des produits plus originaux, il est plus facile de se financer qu'en agriculture. » (Marie-Hélène Noël, herboriste et maraîchère, ferme La Maria, Saint-Michel-de-Bellechasse, 2010)

Enfin et surtout, il est bien plus facile pour des propriétaires d'accéder à des financements bancaires, car ils ont ainsi les moyens d'offrir leurs terres en garantie à leurs créanciers, démarche qui soulève de nombreux questionnements sociologiques et éthiques chez nos interlocuteurs, nous le verrons plus loin.

2.2.2 Les services-conseils : installation, comptabilité, agronomie, échanges

Une fois installés ou durant leur installation, les agriculteurs peuvent aussi bénéficier de services-conseils. En effet, des conseillers rattachés notamment aux organismes cités dans le point précédent, appuient les exploitants pour leur installation, mais aussi au cours des saisons, afin de faire le suivi des organismes nuisibles (insectes, maladies, mammifères et plantes indésirables), d'offrir des conseils sur les produits à employer ou encore en comptabilité. De la sorte, afin de créer leurs trois entreprises (cf. chapitre 4), Marie-Hélène et Jean-Philippe ont bénéficié des conseils de conseillers-comptables avec lesquels ils travaillaient :

« À force de parler avec des gens en comptabilité (les deux personnes qui travaillent pour moi m'ont conseillé). En faisant les papiers, en discutant... » (Marie-Hélène Noël, herboriste et maraîchère, ferme La Maria, Saint-Michel-de-Bellechasse, 2010)

De même, plusieurs agriculteurs interrogés travaillent ou ont travaillé avec des conseillers en agronomie et apprécient bien leurs appuis.

« On l'appelait [le conseiller horticole], l'après-midi ou le lendemain, il était là ! (...) L'appui des conseillers était essentiel. » (Robert Fleury, agriculteur retraité de Bellechasse, 2010)

« Le Club Conseil, l'agronome bio, venait une fois par année. On est obligé de le prendre lorsqu'on a plus de 4 hectares en culture. C'est les PAEF [plans agro-environnementaux de fertilisation]¹. Il nous calculait les intrants nécessaires en fumier (en général, on n'en mettait pas assez, nous autres). Il y a une analyse de sols aux deux-trois ans, ils répertorient les insectes aussi. » (Anne Roussel, productrice maraîchère, relève de la Ferme Cadet-Roussel, Mont-Saint-Grégoire, 2010)

De manière incontournable, pour tous les exploitants agricoles, et peut-être encore plus pour ceux qui essaient de se lancer sur de petites surfaces dans des productions moins aidées que d'autres par le gouvernement, sans oublier les diverses institutions et fédérations dont nous avons déjà parlé, le soutien de l'entourage, des consommateurs, d'autres producteurs et d'associations est également essentiel. En témoignent Clotilde Paulin qui démarre son entreprise :

« Notre entourage est très supportant et encourageant. Nous recevons un soutien bien apprécié de l'organisme Équiterre et de l'association Avenue Bio de l'Est. Nous recevons un excellent soutien (!) de la part des autres producteurs maraîchers biologiques de la région et d'ailleurs (ceci incluant nos anciens employeurs). Les soutiens gouvernementaux quant à eux sont appréciés, mais sont parfois laborieux à obtenir et leurs critères sont parfois compliqués à atteindre... » (Clotilde Paulin, productrice maraîchère à Saint-Pacôme, 2010)

Mentionnons aussi que le prêt de machinerie et l'échange de services entre agriculteurs voisins est relativement courant et fortement apprécié.

¹ Voir guide http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/guide3.htm

« La semaine dernière, la grange a brûlé, les voisins ont pris nos vaches en attendant. Dans le rang, on se prête les machineries. » (Anne Roussel, productrice maraîchère, relève de la Ferme Cadet-Roussel, Mont-Saint-Grégoire, 2010)

« Ceux qui ont de la grosse machinerie nous dépannent pour les labours. » (Marie-Hélène Noël, herboriste et maraîchère, ferme La Maria, Saint-Michel-de-Bellechasse, 2010)

Enfin, la mise en marché est parfois organisée à travers des circuits courts, au sein d'une coopérative, d'une agriculture soutenue par la communauté (ASC) ou encore tout simplement en s'arrangeant entre voisins pour se rendre ensemble sur des marchés publics.

« Avec le voisin, qui fait du porc naturel, on va ensemble au marché public. » (Anne Roussel, productrice maraîchère, relève de la Ferme Cadet-Roussel, Mont-Saint-Grégoire, 2010)

Ainsi, le soutien agricole en matière de financements, de services-conseils et d'appuis divers existe depuis longtemps au Québec. Il se base sur des politiques fédérales et gouvernementales, sur le développement des institutions bancaires et de diverses entreprises dépendantes du développement agricole, mais aussi sur des actions citoyennes. Nous verrons dans les chapitres 3 et 4 que dans le domaine du foncier, la mobilisation citoyenne est devenue de plus en plus cruciale pour les petits agriculteurs. Avant de recenser et d'analyser les différents modes de tenure foncière coexistant au Québec, nous proposons de faire un rapide point sur les limites du développement agricole dans la Province en 2011.

2.3 Le développement agricole et ses limites en 2011

2.3.1 Constats et recommandations des rapports Pronovost et Saint-Pierre

« Au milieu du 20^e siècle, l'agriculture était extensive, à faible valeur marchande, irrégulière, non spécialisée et effectuée dans de petites fermes. Aujourd'hui, elle est intensive, axée sur les marchés nationaux et internationaux, et repose sur une spécialisation accrue, où la majorité des revenus est concentrée dans des fermes peu nombreuses et de grande taille. » (Décary-Gilardeau 2008) – cf. figure 2 et annexe 5. Cette assertion résume assez bien la direction qu'a prise le développement agricole depuis quelques dizaines d'années et enjoint à se poser des questions sur les limites que ce développement peut avoir.

Figure 4 : Évolution de la structure des fermes québécoises, 1961 et 2006

	1961	2006	VARIATION
Superficie des terres agricoles (milliers ha)	5 746	3 463	-40 %
Superficie en culture (milliers ha)	2 110	1 933	-8 %
Superficie moyenne/ferme (ha)	60	113	+88 %
Nombre de fermes	95 777	30 675	-68 %
Superficie en culture/ferme (ha)	22	81	+268 %
Capital par entreprise (\$)	17 000	865 164	+4595 %
Recettes monétaires par entreprise (\$ courant)	4359	202 060	+4535 %

Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement de l'agriculture 2006*, 2007.

Tiré de CAAQ 2008.

Où en est donc le développement agricole aujourd'hui et quelles en sont ses limites ? En mai 2006, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec, commission publique et indépendante, s'est vu confier par le gouvernement du Québec un mandat d'envergure : dresser un état de situation sur les enjeux et les défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ; examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place ; et établir un diagnostic. Le rapport Pronovost, ainsi nommé communément en raison du nom du président de la commission a dressé un état des lieux de l'agriculture québécoise et a fait des recommandations en tenant compte des défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux.

La Commission a rempli son mandat et terminé ses activités le 31 janvier 2008 en remettant son rapport final au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. En réponse l'année suivante, Michel Saint-Pierre a produit le rapport « Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture ». Les rapports Pronovost en 2008 et Saint-Pierre en 2009 ont mis en lumière les limites que le développement agricole a atteintes, notamment quant à la gestion du risque agricole, au niveau de l'endettement des agriculteurs et aux problématiques de transfert de ferme. Ils ont proposé des recommandations soulevant de nombreux débats et ont préconisé de prendre en compte la valeur économique, environnementale et sociale des fermes.

Pour assurer l'équilibre du territoire comme celui des agriculteurs dans un contexte où l'accès aux biens foncier est une des barrières majeures pour la relève, il ressort qu'il est notamment important de :

- faciliter le transfert de ferme et accompagner les projets d'établissement ;
- favoriser la formation des jeunes et la transition vers des agricultures durables ;
- ajuster les aides octroyées et encourager la multifonctionnalité de l'agriculture ;
- permettre l'accès aux biens de production (terres, quotas, bâtiments, matériels).

Dans de nombreux pays de l'OCDE, il a longtemps été considéré que la dynamique démographique en agriculture était trop lente et qu'il était nécessaire d'encourager la cessation d'activité d'un grand nombre d'agriculteurs pour accélérer le processus de modernisation (Debailleul et Fournier 2007). Au Québec, dès 1956, le rapport Héon faisait déjà de la disparition d'un grand nombre de petites exploitations une des conditions de la modernisation de l'ensemble du secteur agricole (Debailleul et Fournier 2007). Des mesures ont suivi et aujourd'hui, au Québec, les grandes exploitations sont ou doivent être compétitives et bénéficient d'un maximum d'aide du gouvernement. Les autres sont considérées comme de « l'agriculture d'occupation » peu lucrative et non compétitive.

Le rapport Pronovost souligne pourtant l'importance de ces petites exploitations, notamment à travers le rôle socio-environnemental qu'elles jouent. Les quelques agriculteurs que nous avons interrogés s'occupent tous de ces petites fermes, élevant un nombre limité d'animaux, ou plus généralement exploitant des terres maraîchères, arboricoles ou horticoles. Ils souhaitent souvent tous que soit reconnue cette multifonctionnalité quelque peu perdue et que des réseaux plus courts continuent de se développer, afin d'être plus proches des consommateurs et plus à l'abri des exigences de la grande distribution.

2.3.2 Relève agricole en difficulté

Le « Profil de la relève agricole au Québec » publié récemment par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ 2010), révèle que la vente ou la cession de 3 280 exploitations agricoles sont prévues d'ici cinq ans : 31 % d'entre elles n'ont pas de relève désignée (mais pensent en trouver), 8 % ont une relève incertaine et 61 % ont une relève désignée. Christian Lacasse, président de l'UPA note en janvier 2010 que le nombre de nouvelles entreprises chaque année (entre 600 et 700) ne comble pas les quelque 1 000 fermes qui cessent leurs activités (Lacasse 2011). Comme nous le précisons au début de cette partie, la situation varie selon les régions : « La situation sera plus difficile au Bas-Saint-Laurent (79 [fermes sans relève] sur 2 181) et en Gaspésie (12 sur 274), puisque plus de 4 % de ces exploitations ne pourront compter sur une reprise de la ferme. Une seule exploitation agricole sur 94 sera sans relève sur la Côte-Nord. [...] Au Bas-Saint-Laurent, 17 % des fermes à transférer (364) trouveront un nouvel acquéreur, 15 % (14) sur la Côte-Nord et 11 % (29) en Gaspésie. Au Québec, 11 % (3 280) des exploitations agricoles seront en vente d'ici cinq ans. Plus de 1 000 sont sans relève. » (MAPAQ 2010).

Malgré ces constats, la jeune génération tente de se lancer en agriculture. Mais même bien formés, certains rencontrent des difficultés importantes. Une des études qui a été préparée par

Guy Debailleul et Martin Fournier pour la CAAQ (Debailleul et Fournier 2007) faisait notamment état du problème de l'augmentation de la taille des exploitations et par conséquent de celle du capital qu'elles mobilisent. Celui-ci fait de la reprise d'une entreprise agricole par un jeune agriculteur ou une jeune agricultrice une aventure de plus en plus risquée sur le plan financier et rend la relève de plus en plus aléatoire, en dépit des programmes d'aide à l'installation des jeunes. Pour autant, les auteurs constataient déjà que de plus en plus de jeunes pouvaient être intéressés à l'activité agricole en l'abordant par le biais de la reprise de fermes de dimensions modestes, même si ces exploitations ne leur donnent pas accès aux programmes d'aide. Par ailleurs, la relève non apparentée est de plus en plus nombreuse et cherche le plus souvent à démarrer ou reprendre des petites exploitations sans être sous gestion de l'offre et sans posséder de grandes surfaces, ce qui n'est pas évident à trouver. Que soient suivies les recommandations proposées dans les rapports Pronovost et Saint-Pierre est donc devenu pour ces nouveaux agriculteurs motivés une question existentielle, particulièrement sur le plan foncier.

Durant nos entrevues et dans nos questionnaires, nous avons demandé à nos interlocuteurs s'ils considéraient facile de s'installer en agriculture aujourd'hui. Clotilde Paulin, maraîchère, a partagé avec nous sa récente expérience, la comparant à d'autres personnes en train de démarrer des entreprises non agricoles.

« Nous ne trouvons pas cela facile. Nous constatons que certains de nos amis démarrent aussi des entreprises – en construction par exemple – et que bien qu'eux comme nous y travaillent très fort, leurs revenus sont nettement supérieurs à ceux que nous pouvons espérer. Nos motivations sont de nous créer notre propre emploi dans la région de notre choix (les emplois en maraîchage biologique ne sont pas courants dans la MRC de Kamouraska) et dans le domaine que nous aimons ainsi que de vivre du travail de la terre, de contribuer à un mouvement de respect de l'environnement et de promotion de l'économie locale. Mais nous souhaitons d'abord et avant tout nous créer un milieu de vie (une petite ferme en harmonie avec son environnement et sa communauté). » (Clotilde Paulin, productrice maraîchère à Saint-Pacôme, 2010)

De nombreux nouveaux agriculteurs tentent en effet de démarrer des exploitations de petite taille, afin de s'assurer un milieu de vie agréable et proche de l'environnement. Tirer un revenu de son travail est nécessaire, mais vu la faiblesse de ce revenu, surtout durant les premières années, c'est bien la motivation de vivre en harmonie avec son environnement qui guide ces néo-agriculteurs (voir aussi Galarneau 2010).

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons relever la spécificité de l'agriculture québécoise en termes de gestion de l'espace comme de gestion économique. Nous devons aussi constater que le développement agricole a aujourd'hui atteint ses limites et que de nouvelles réflexions sont en cours afin de maintenir un développement durable, tant du point de vue économique, que social et environnemental. Dans ce cadre, il a été souligné que les petites exploitations ont un rôle à jouer et qu'il est important de les accompagner dans ce rôle, au même titre que les plus grandes exploitations. Pour tous, la question foncière est un sujet crucial. Pour mieux le comprendre, nous allons désormais faire le point sur les formes de tenures foncières existant au Québec, classiques comme nouvelles et alternatives. De plus, nous documenterons et analyserons les expériences des petits exploitants ayant choisi ces voies alternatives pour avoir accès à des terres agricoles.

3. Tenure foncière « classique » au Québec

Rester agriculteur au Québec ou le devenir exige de disposer de terres agricoles. Plusieurs formes d'accès existent et les deux prochains chapitres visent à les lister et les analyser en se basant sur des entretiens avec les exploitants concernés. Suite à notre recherche bibliographique, et aux échanges menés avec les agriculteurs qui ont accepté de participer à cette étude, nous avons identifié plusieurs types d'accès à la terre que nous allons définir dans chacune des sections qui vont suivre : l'accès à des terrains communaux, la propriété privée (parfois associée à la fondation d'une société en nom collectif), la location, l'emprunt (avec ou sans contrat écrit), la fiducie d'utilité sociale souvent appelée « fiducie foncière », et enfin la copropriété divise. Dans ce troisième chapitre, nous examinerons dans la première partie les terres qui sont accessibles à tous en utilisation communautaire. Puis, dans la deuxième partie, nous détaillerons les mécanismes formels qui existent au Québec, afin d'accéder à une propriété et de consolider cet accès. Enfin, la troisième partie de ce chapitre observera les problèmes d'accès à la terre que soulève la loi sur le zonage agricole.

3.1 Les terres accessibles à tous historiquement

L'utilisation communautaire de terres est rare aujourd'hui, mais il en reste quelques traces sur certains territoires qui servent de pâturage collectif l'été. Aujourd'hui, les communes du Québec se trouvent en bordure du Saint-Laurent et dans les îles côtières, tel que le pâturage communal de l'Île du Moine ou les marais de L'Isle-Verte.

Ces communes ou pâturages communaux étaient à l'origine des terres que le seigneur concédait à ses censitaires contre une redevance. Seuls les habitants de la seigneurie avaient le droit d'utiliser ces terres. Les cultivateurs d'une région utilisaient les terres de la commune pour le pâturage de leurs troupeaux. La surveillance des animaux était effectuée par un employé désigné par les membres de la commune. Après l'abolition du régime seigneurial, les communes se sont peu à peu transformées en corporations. Aujourd'hui, les règlements établis pour la gestion des communes et ratifiés par les cours supérieures des différents districts judiciaires sont encore utilisés. L'accès à ces terres n'est cependant plus réservé aux seuls habitants d'une municipalité ou d'un territoire donné, mais à quiconque loue ou fait l'acquisition du droit de commune. C'est la municipalité qui désigne un employé pour surveiller les animaux dans le pâturage (voir notamment les sites Internet : <http://www.grandquebec.com> et <http://www.comiteziplsp.org>).

Nous n'avons pas rencontré d'agriculteurs usant de ce droit au Québec, mais il nous apparaît essentiel de signaler ce mode de tenure. Il est bien sûr utile uniquement à des éleveurs d'animaux, puisqu'il s'agit d'un droit de pâturage.

3.2 Les mécanismes formels pour accéder à des terres

3.2.1 Les disparités régionales

Avant d'entrer dans la description des mécanismes formels d'accès à la propriété agricole au Québec, il convient de noter qu'il existe de très importantes variations régionales dans ce domaine, notamment en raison de l'utilisation variée qui est faite des terres et de leur dépendance ou non de plans conjoints : élevage, grandes cultures, maraîchage, etc. Ainsi, les régions périphériques ont souvent dernièrement développé la production de céréales diminuant de fait leur production laitière. À la fin du 20^e siècle, la région de la Mauricie-Centre-du-Québec, par exemple, a augmenté significativement toutes ses productions (laitières, porcines et céréalières), tandis que la région Montréal-Laval-Montérégie a surtout augmenté sa production porcine, sa production de lait et de céréales étant à la baisse (Romain et Marcotte 2000). Concernant la question foncière elle-même, on peut noter qu'il y a une forte déprise agricole dans le Bas-du-Fleuve avec des terres en friche (pas de location et pas d'achat), alors que du côté de Saint-Hyacinthe où la rente différentielle est bien meilleure, les terres comme les quotas sont toujours recherchés. À Sainte-Scholastique, contrairement à d'autres endroits, la location est fréquente depuis les années 1980, car le prix élevé de la terre dissuade l'achat pour de nombreux agriculteurs, et ce, depuis longtemps.

Quelques faits particuliers dessinent aussi parfois un découpage foncier étonnant. Ainsi, lors de l'étude du village de Saint-Damien dans Bellechasse (Département d'anthropologie de l'Université Laval 1978), les chercheurs ont constaté que la ferme des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours comptait 3 000 acres, alors que la moyenne des terres dans la région du massif oscillait autour de 100 acres. Grâce à l'ethnographie menée, il a été conclu que la fondation de la communauté religieuse avait acquis une bonne partie de ces terres dans les années 1910-20 : les jeunes postulantes « donnaient » comme dot une partie du lot familial, créant peu à peu un seul domaine très important.

À l'image de cet exemple du début du siècle, les éléments qui vont suivre veulent offrir une approche qualitative de la question foncière et ne sont certainement pas représentatifs de toutes les situations existant dans les différentes régions, les prix des terres et les modes d'accès qui y sont développés variant fortement. Nous avons plus spécifiquement travaillé avec des agriculteurs de Bellechasse, de Charlevoix, de Portneuf, de la Montérégie et de l'Estrie. C'est avant tout leurs expériences que nous souhaitons mettre en avant dans les chapitres 3 et 4 de ce rapport.

3.2.2 La propriété de terres agricoles au Québec

Au Québec, il y a un mode restreint de tenure foncière. En effet, il s'agit essentiellement de propriétaires, contrairement à d'autres pays comme la France. Il ressort de nos entrevues qu'au Québec, la propriété est préférée à tout autre mode d'accès, principalement parce qu'elle facilite grandement l'accès aux prêts, notamment pour les agriculteurs qui ne possèdent pas de quotas, ce qui est le cas de la plupart des petits exploitants. En effet, les institutions financières sont encore globalement réticentes à prêter de l'argent à des non-propriétaires.

Être propriétaire au Québec, c'est aussi un statut social valorisant que deux des agriculteurs que nous avons rencontrés ont particulièrement mis en avant.

« L'accès à la terre, c'est vraiment un sujet très émotif pour les gens. Tu cultives, t'es pas payé beaucoup. Si t'es pas propriétaire, t'as vraiment rien ! » (Anne Roussel, productrice maraîchère, relève de la Ferme Cadet-Roussel, Mont-Saint-Grégoire, 2010)

« Quand tu as une propriété foncière, t'as une espèce de crédibilité... » (Éric Proulx, éleveur de chèvre et fromager à Saint-Raymond-de-Portneuf, 2010)

Pour la plupart des agriculteurs, la propriété est le régime de tenure idéal :

« La propriété c'est le mieux, parce qu'on investit beaucoup dans des choses qui restent. » (Marie-Hélène Noël, herboriste et maraîchère, ferme La Maria, Saint-Michel-de-Bellechasse, 2010)

« Je pense que la propriété est la meilleure avenue étant donné le contexte agricole. » (Jean-François Thiffault)

Benoit Girouard, président de l'Union Paysanne nuance cette solution unique d'accès à la propriété. Il pense en effet qu'il n'existe pas un seul et unique système idéal de tenure ou de gestion des terres agricoles :

« Il faut s'adapter. Par exemple, les systèmes communaux populaires en Europe ont moins d'écho favorable ici en raison des grandes distances entre les fermes. Il est possible d'en faire, mais là où c'est faisable. La question n'est pas dans le petit, le grand, la location ou l'achat... mais dans la versatilité des modèles et leurs capacités à s'adapter. » (Benoit Girouard, 2010)

Des alternatives sont toujours à développer et certaines – nous le verrons dans le chapitre 4 – sont déjà mises en œuvre et permettent à des agriculteurs qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas contracter des prêts, d'accéder à l'usage de terres arables.

Historiquement, il existe deux principales manières de devenir propriétaire : par héritage ou par achat. Il va sans dire que la relève non apparentée peine généralement plus pour devenir propriétaire, même si nous devons convenir que les temps sont également difficiles pour la relève apparentée, car le mode de vie actuel fait que les agriculteurs aussi ont besoin d'assurer leur retraite. La vente de leurs biens, notamment fonciers – ainsi que les coûteux quotas s'ils en possèdent – est souvent le composant principal de leur retraite. Avant, il était par exemple habituel de céder les quotas à ses enfants à moitié prix, même si cela encourageait souvent des problèmes entre frères et sœurs. Aujourd'hui, ces quotas sont trop chers pour des jeunes exploitants souhaitant s'installer, même dans le cas d'une reprise familiale ; ils sont de plus associés à tellement de dettes que les agriculteurs préfèrent les vendre à d'autres agriculteurs. La plus-value sur leurs quotas leur sert alors de fonds de retraite. Selon Éric Proulx, éleveur de chèvre et fromager à Saint-Raymond-de-Portneuf, le cas classique et facilitant consiste à devenir propriétaire de la ferme familiale qui aura été « transmise de père en fils, léguée pour presque rien au fils ».

Les jeunes non apparentés à des familles agricultrices souhaitant devenir producteurs agricoles doivent faire preuve d'une grande persévérance. Éric Proulx pense même que les terres agricoles deviennent tellement rares et dispendieuses, que les jeunes qui voudront démarrer en agriculture n'auront bientôt plus que la seule solution d'acheter du boisé et de le défricher pour cultiver.

« Les jeunes qui arrivent vont devoir aller acheter du boisé, couper le bois et travailler la terre pour en faire une terre agricole, il n'y aura plus d'autre solution... » (Éric Proulx, éleveur de chèvre et fromager à Saint-Raymond-de-Portneuf, 2010)

Cette perspective rappelle les colons-agriculteurs du début du 20e, mais à l'heure où la souveraineté alimentaire devient de plus en plus difficile à obtenir, il n'est pas impossible que ce phénomène se produise, d'autant plus que les bonnes terres se font rares et sont chères !

La relève apparentée rencontre généralement plus de facilités pour deux raisons. D'une part, elle a tendance à bénéficier d'un prix de vente moins conséquent. D'autre part, nombreux sont les propriétaires terriens qui font le choix de vendre uniquement à leurs descendants. Pour cette dernière raison, un de nos interlocuteurs s'est vu refuser l'achat d'une terre qu'il convoitait.

« Pour avoir une nouvelle terre, j'ai demandé à un voisin immédiat. Il m'a répondu : « moi, je vends que dans la famille... Tu peux cultiver chez nous sans problème. ». Mais moi, je ne me voyais pas mettre énormément d'énergie sur un sol qui ne m'appartenait pas. » (Marc Bérubé, producteur maraîcher à La Malbaie, 2010)

3.2.3 La location de terres agricoles au Québec

Si la plupart des agriculteurs aspirent à être propriétaires, la décision de louer l'intégralité des terres agricoles doit parfois être prise, le plus souvent par dépit.

« Nous aimerions trouver une terre à acheter et nous nous demandons comment faire... On entend parfois que c'est compliqué à trouver, que plusieurs personnes ont cherché durant plusieurs années. Si nous ne trouvons pas à acheter (ni le financement) nous demeurerons sûrement locataires. » (Clotilde Paulin, productrice maraîchère à Saint-Pacôme, 2010)

Ce témoignage montre le choix contraignant qui devra sans doute être fait afin de parvenir à avoir accès à des terres agricoles. Notons qu'au Québec, il existe peu d'encadrement pour la location par la loi. Ainsi, lorsqu'une terre est mise en location, il s'agit plus souvent de baux verbaux, la plupart du temps non notariés, ce qui rend très précaire le statut de l'agriculteur. Néanmoins, il convient de noter que plusieurs terres qui auparavant étaient louées à des agriculteurs sur simple engagement verbal des deux parties bénéficient désormais d'un contrat écrit.

Il existe deux types d'exploitation qui louent des terres à des propriétaires : celui qui loue l'intégralité des terres sur lesquelles l'agriculteur travaille, et celui qui n'en loue qu'une partie.

Location partielle

Ce dernier cas est le plus fréquent. La location des terres est en effet le plus souvent vue comme un complément, afin d'agrandir des terres possédées. Beaucoup d'agriculteurs louent des terres à

proximité de celles qu'ils possèdent pour augmenter leur surface d'exploitation, qu'il s'agisse de petites ou de grandes fermes.

Location intégrale

Le fait est plus rare, mais il existe également des exploitants agricoles travaillant uniquement sur des terres louées. Il semble que ce soit plus courant chez les producteurs de viande ou les fromagers que chez les maraîchers, par exemple. Ainsi, dans la Coopérative La Mauve (Galarneau 2010), les membres producteurs qui sont uniquement locataires sont plutôt producteurs de bœufs ou fromagers (Marie Lacasse, communication personnelle, 2010). Certains éleveurs de chèvres qui produisent eux-mêmes leurs fromages louent des terres pour faire leur foin, à moins qu'ils ne l'achètent à un producteur voisin, comme c'est le cas d'un éleveur que nous avons interrogé :

« Je n'ai pas de terre, je loue une terre à mon voisin de droite. » (Éric Proulx, éleveur de chèvre et fromager à Saint-Raymond-de-Portneuf, 2010)

Il existe aussi des cas de relève apparentée qui font de l'exploitation de bovins sans investir foncièrement, en louant les terres à leurs parents, comme nous le commente cet éleveur.

« Un père loue à son fils sa terre pour y mettre ses bovins et peut-être aussi pour le fourrage. Le fils n'achète pas le foncier... Tout est une question de foncier » (Éric Proulx, éleveur de chèvre et fromager à Saint-Raymond-de-Portneuf, 2010)

Par ailleurs, les néo-agriculteurs qui souhaitent commencer à travailler sur des terres de petite surface se trouvent souvent contraints de faire leurs débuts sur des terres en location, car il n'existe peu voire pas du tout de terres agricoles de petite surface en vente aujourd'hui. La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, existante depuis 1978 et révisée en 1996 (cf. point suivant) décourage en effet le parcellement de la propriété agraire. La propriété ne peut pas être vendue en petites propriétés, mais elle peut être louée.

« La CPTAQ empêche le démantèlement, mais ne fait rien pour la location. » (Luce Bisson, productrice de lait et de fraises à Sainte-Sabine, 2010)

Qu'il s'agisse d'une location partielle ou intégrale, elle s'accompagne d'un engagement oral ou écrit, pour des durées définies ou non définies, et très variables. L'enjeu temporel est d'autant plus important pour plusieurs des agriculteurs rencontrés qu'ils cultivent très souvent en biologique voire en biodynamie et doivent obtenir des certifications pour ces terres.

« La terre qu'on loue depuis 25 ans, jusqu'à il y a 3-5 ans, le bail était oral. » (Anne Roussel, productrice maraîchère, Mont-Saint-Grégoire, 2010)

Mentionnons de plus que les terres en location, comparativement aux terres agricoles qui sont cultivées par leurs propriétaires, sont caractérisées par une plus grande mobilité dans leur utilisation.

Finalement, même si la location est relativement courante pour augmenter la surface agricole d'une ferme, elle n'est généralement qu'un complément à un autre mode de tenure. On doit également considérer le fait du manque d'encadrement de la location au Québec et surtout les contraintes soulevées par la loi qui décourage toute division de propriété agricole, mais qui en autorise la division pour la location.

3.3 Les problèmes d'accès à la terre soulevés par les agriculteurs d'aujourd'hui

Rappelons les trois défis mis en évidence par nos informateurs : ils concernent la question foncière, la mise en marché des produits et la nécessité d'être entrepreneur-gestionnaire pour posséder une entreprise agricole rentable et bénéficier d'aides financières. Ainsi, comme leurs prédécesseurs voire de manière accrue, l'accès à la terre est une des préoccupations majeures des petits agriculteurs.

3.3.1 La LPTAQ et ses contraintes

À la question « quelles sont selon vous les lois et les règlements qui affectent le plus les activités agricoles ? » tous nos interlocuteurs ont abordé, soit en premier lieu soit en second, les problèmes soulevés par la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTAQ).

« La LPTAQ, c'est bien pour conserver des surfaces agricoles, mais ça nuit à l'installation de petits agriculteurs. » (Marie-Hélène Noël, herboriste et maraîchère, ferme La Maria, Saint-Michel-de-Bellechasse, 2010)

A l'image de ce témoignage à deux volets, la loi sur la protection du territoire agricole au Québec, adoptée en 1978 et révisée en 1996 pour devenir la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), a été critiquée positivement comme négativement par tous nos interlocuteurs. En effet, elle les avantage et les contraint simultanément.

D'un côté, elle est tout à fait essentielle pour limiter la spéculation et conserver un territoire agricole cultivé, particulièrement à proximité des villes où la pression foncière est très forte. Sans cette loi, la pression des développements industriels et résidentiels mettrait en danger la grande majorité des terres cultivables du Québec. Le rapport « Pronovost » démontre en 2008 le fait que le territoire agricole québécois subit depuis quelques dizaines d'années des pressions de plus en plus fortes, soulignant que l'industrialisation et l'urbanisation parviennent aujourd'hui à fragmenter les superficies accordées par la LPTAQ. Le rapport Pronovost avance d'ailleurs les recommandations 42 et 43 (cf. annexe 6) et conclut en affirmant qu'il « importe de consolider et même de raffermir les mécanismes de protection du territoire agricole dans les zones périurbaines afin de pouvoir contrer les effets de l'étalement urbain », mais qu'il est aussi tout à fait « essentiel d'assouplir certaines règles d'application de cette loi à l'égard des activités permises dans la zone agricole dans les communautés rurales situées en dehors des grands pôles urbains. » (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois 2008)

La loi est particulièrement très contraignante pour les agriculteurs qui veulent démarrer une petite exploitation. Il leur est en effet presque impossible de devenir propriétaires de petites surfaces qui

pourtant suffiraient à leur exploitation. S'ils veulent devenir propriétaires, ils doivent se résoudre à acheter de grandes surfaces.

« Le fait de ne pas pouvoir couper une terre. On ne voulait pas une grande terre et on a été obligé d'acheter beaucoup plus que ce qu'on cultive ! » (Marie-Hélène Noël, herboriste et maraîchère, ferme La Maria, Saint-Michel-de-Bellechasse, 2010)

« Je crois que le fait que les lots soient difficilement divisibles ne nous facilitera pas les choses. Pour notre genre de production, nous n'avons pas besoin d'une énorme superficie. » (Clotilde Paulin, productrice maraîchère à Saint-Pacôme, 2010)

Les petits exploitants agricoles que nous avons interrogés tentent souvent de développer des formes d'agriculture plus respectueuses de l'environnement, de type biologique ou en biodynamie, par exemple, à « l'échelle humaine » et parfois aussi à vocation sociale et éducative, sur des surfaces de petite taille d'environ 10 hectares. Ils n'ont pas besoin de grandes terres pour ce faire. Or, ainsi que le concluait le rapport Pronovost, « la gestion actuelle de la LPTAA rend difficile l'émergence de nouvelles formes d'agriculture requérant de plus petites superficies, les règles d'application de la CPTAQ privilégiant nettement un mode plus traditionnel de production faisant appel à de grandes superficies » (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois 2008). Plusieurs participants aux audiences préalables à la rédaction de ce rapport avaient déjà déploré le « manque de flexibilité de la réglementation (...) qui empêche ou rend très difficile le démarrage d'une petite ferme, même lorsque le promoteur a manifestement les compétences professionnelles pour gérer une telle installation et que le projet, malgré sa faible taille, paraît viable. On doit reconnaître que certaines productions maraîchères, biologiques ou en émergence ne nécessitent pas de grandes superficies ; elles n'en sont pas moins importantes ou rentables. » (CAAQ 2008, p. 205)

La loi qui affecte incontestablement l'accès à la terre est donc définitivement la LPTAQ. Pierre Vinet, membre de Protec-Terre et conseiller de Jean Roussel, nous éclaire à son tour : « En ne permettant pas le fractionnement des terres agricoles, par peur d'en voir modifier l'usage ou de créer des entités trop petites et non viables, le législateur oblige les petits producteurs à se mettre sur les épaules des fermes trop grandes et trop coûteuses. » Or, certains petits producteurs maraîchers tirent « très bien leur épingle du jeu sur de petites surfaces ». Les jeunes agriculteurs à la recherche de fermes plus petites et plus accessibles sont condamnés à les louer, d'autant plus que le coût de fermes augmente chaque année (de 5 % selon l'étude annuelle de la Financière agricole du Québec) et que la progression des prix des légumes dépasse rarement 2 % selon Statistiques Canada.

L'État rencontre des difficultés pour bien soutenir les agriculteurs de façon à relever leur rémunération : « il est coincé par les offensives de l'OMC qui visent à sabrer dans les programmes de subvention et dans les programmes protectionnistes (gestion de l'offre), la difficulté de concevoir des programmes d'aide qui n'ont pas d'effets pervers et finalement par le budget qu'il peut affecter à cette fin. Étant donné la concurrence accrue des pays en voie de développement, dont le coût de main-d'œuvre est très faible et le climat plus favorable, il devient difficile de tirer un revenu décent compte tenu du temps qu'il faut investir dans une exploitation agricole » (Pierre Vinet, 2010). Le système actuel met en danger, lentement et sûrement, l'agriculteur québécois qui doit avoir des revenus hors agriculture pour pouvoir vivre

correctement (Saint-Pierre 2009). La relève se fait conséquemment de plus en plus rare et les inscriptions en agriculture baissent dans les institutions d'enseignement.

« Alors que la plupart des professionnels se présentent chez leur employeur avec un investissement à peine plus considérable qu'un stylo, l'agriculteur doit se mettre sur les épaules une dette colossale au vu des espoirs de rentabilité. Pourquoi doit-il assumer de si grands risques financiers pour nous nourrir ? » (Pierre Vinet, 2010). Une réforme en profondeur du régime de tenure serait une des premières mesures nécessaires pour limiter l'investissement des nouveaux agriculteurs.

3.3.2 L'indispensable investissement financier et ses conséquences

Comme nous l'avons spécifié en introduction de ce rapport, les 40 dernières années sont marquées par une augmentation de la surface exploitée et une diminution du nombre de fermes, celles-ci étant donc toujours plus vastes. Ce processus s'accompagne nécessairement d'investissements fonciers, matériels, et de stocks et cheptel de plus en plus forts et d'un endettement sans précédent des agriculteurs.

Investir fortement pour générer des revenus agricoles

Une recherche sur les formes alternatives d'accès à la terre ne peut être séparée de la question du financement, parallèlement au type d'exploitation. Le témoignage suivant illustre en effet très simplement le fait que la difficulté majeure que rencontre un agriculteur est le financement.

« La première difficulté, c'est le financement. » (Robert Fleury, agriculteur retraité de Bellechasse, et nouveau résident de Saint-Raymond-de-Portneuf, 2010)

Benoit Girouard, président de l'Union Paysanne répond sur les difficultés que rencontrent les agriculteurs qu'il côtoie pour accéder à des terres ou pour maintenir cet accès :

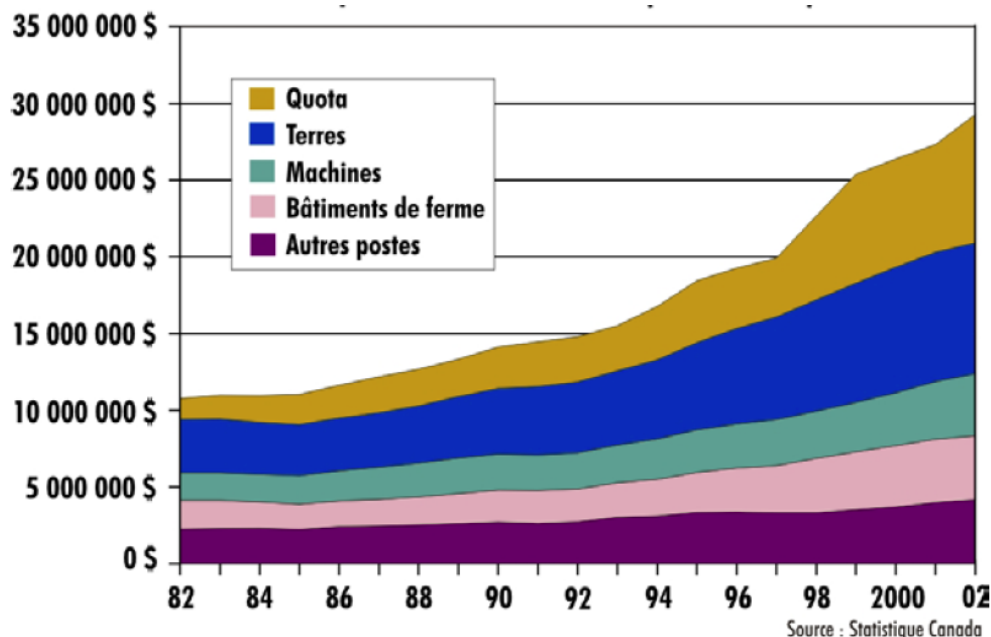
« Le financement est le principal frein surtout en relation avec la grandeur des lots. Les petits producteurs, le bio, le terroir, se développe sur de plus petites surfaces. Malheureusement, le modèle en vigueur, soutenu et prôné est fait de grand lot indivisible pour l'instant dans la loi sur la protection du territoire agricole. Sur un lot de 100 acres où cinq petites fermes pourraient s'installer, on se retrouve avec un seul acheteur possible...celui qui en possède déjà 500 et qui a les finances pour le faire. » (Benoit Girouard, 2010)

Benoit Girouard soulève de nouveau les désagréments que pose la LPTAA en empêchant le partage des terres agricoles, mais il espère que cette loi puisse être adaptée.

Parmi les actifs agricoles essentiels au montage et au développement des entreprises, il y a la terre, mais aussi les bâtiments de ferme, les machines, les stocks, éventuellement le troupeau, ainsi que les quotas pour ceux qui s'adonnent à une production dépendante d'un plan conjoint. En conséquence, les investissements requis pour s'établir en agriculture sont très élevés comparativement aux revenus qu'ils génèrent. Il faut plus de cinq dollars d'actifs agricoles pour générer un dollar de revenu brut. Ce ratio se chiffre à moins d'un dollar d'actif par dollar de

revenu pour d'autres secteurs économiques tels que le textile, le transport et le commerce en gros (UPA et FRAQ 2004). L'accès aux différents biens de production agricole sous une forme ou une autre est incontournable pour toute personne qui désire s'établir en agriculture (figure 5).

Figure 5 : Évolution de la valeur des différents actifs des fermes québécoises 1982-2002 (en milliers de dollars)



Tiré de UPA et FRAQ, 2004

Puisque la valeur de l'actif des fermes québécoises a toujours été en progression depuis 1982, l'accès à ces biens devient de plus en plus difficile pour les agriculteurs, surtout pour ceux qui souhaitent démarrer une toute nouvelle exploitation. L'endettement des fermes québécoises augmente alors. En 2002, « la dette moyenne des exploitations agricoles atteignait 258 000 dollars, une hausse de plus de 60 % par rapport à 1997. Plusieurs fermes québécoises dépassent aujourd'hui des niveaux de risque qualifiés de dangereux » (Levallois 2003).

S'endetter pour investir : quelle place pour les institutions financières au Québec

L'endettement aujourd'hui indissociable de l'acquisition d'une propriété fait peur :

« Ca fait peur à beaucoup de gens d'être propriétaires, à cause de l'endettement. » (Anne Roussel, productrice maraîchère, relève de la Ferme Cadet-Roussel, Mont-Saint-Grégoire, 2010)

Et les concessions exigées par les créanciers pour obtenir des prêts ne sont pas toujours faciles à accepter :

« Un prêt personnel était impossible à mettre en place vu les exigences de la financière : la financière agricole me prêtait 20 000 dollars si je mettais ma ferme en garantie, qui vaut 100 000 dollars ! J'ai dit non, ma femme ne veut pas.... » (Éric Proulx, éleveur de chèvre et fromager à Saint-Raymond-de-Portneuf, 2010)

Le Québec est particulier, car les agriculteurs bénéficient de subventions supplémentaires par rapport aux autres provinces, notamment avec l'ASRA, ainsi que nous l'avons noté dans le chapitre deux. En conséquence, les institutions financières se sont plus spécifiquement ruées sur le Québec, car ils prenaient moins de risques en prêtant aux agriculteurs québécois. Cela a contribué très fortement à un endettement accru de ces agriculteurs. Le rapport St-Pierre a démontré que les agriculteurs québécois sont les plus endettés en Amérique. À la fin des années 1980, au Canada, on évalue la dette agricole à un total de 22,2 milliards de dollars, soit une moyenne de 91 200 dollars par exploitation (92 900 dollars au Québec). Les agriculteurs les plus endettés sont les éleveurs de porcs et les producteurs des produits contingentés (surtout lait, volailles et œufs). Ces types de production sont importants au Québec et leur niveau d'endettement par exploitation s'élève à 159 800 dollars dans la production de porc et 160 035 dollars pour les produits contingentés.

Les banques ont toujours investi beaucoup dans les entreprises agricoles, particulièrement dans le cadre de plans conjoints, et elles continuent de le faire. Les quotas ont d'ailleurs une valeur économique tellement importante que peu d'agriculteurs peuvent en acheter aujourd'hui, le transfert se faisant souvent par héritage. Il arrive même que certains producteurs louent leurs quotas laitiers à des banques (Debailleul, communication personnelle, 2010). Une des conditions essentielles pour obtenir un prêt d'une banque est d'être ou de se rendre propriétaire de terres, car il est effectivement plus risqué pour une banque d'offrir un prêt sans terres hypothécables. La banque ne peut pas avoir de garantie sur les terres lorsque ces dernières appartiennent à une collectivité ou à un autre propriétaire. C'est finalement l'ensemble des membres de la société bancaire qui assume alors ce risque, comme les caisses populaires : c'est un risque pour la banque, mais un risque à caractère social.

Quelques-uns font d'ailleurs le constat amer que la terre qu'ils cultivent et qu'eux-mêmes ou leurs parents ont achetée ne leur a encore jamais complètement appartenu, ainsi que nous le confie Anne Roussel :

« Finalement, la terre a appartenu à la banque toute la vie de la ferme. » (Anne Roussel, productrice maraîchère, relève de la Ferme Cadet-Roussel, Mont-Saint-Grégoire, 2010)

Les jeunes sont réticents à se lancer et la raison principale tient aux difficultés foncières qu'ils rencontrent. Aujourd'hui, assumer un achat exige généralement de réaliser un emprunt et les jeunes craignent un endettement trop important. Ils ne désirent pas non plus passer par une location de terres, car cela les mettrait dans une situation très précaire. Plusieurs, malgré leur passion pour l'agriculture, se réorientent vers d'autres métiers.

3.3.3 La concurrence avec les autres usages de la terre

Certains agriculteurs nous ont également confié qu'il n'était pas simple d'acheter des terres agricoles, du fait notamment de la concurrence avec d'autres usages de la terre : industriels, résidentiels, mais aussi de plus en plus pour le loisir et le tourisme. Par exemple, entre 1971 et 1996, la moitié des terres réaffectées à des utilisations urbaines étaient des terres agricoles cultivables (environ 5 900 kilomètres carrés) (Allard 2008). Les très récents conflits avec les motoneigistes (cf. articles de presse de décembre 2010 et janvier 2011) sont une autre des conséquences de cette concurrence foncière.

« Il y a une forte augmentation du prix des terres, notamment forestières. La valeur des terres pour le loisir vaut plus que pour la ressource. Une terre de 100 acres en région peut maintenant partir à 60 000 dollars ! » (Daniel Bélanger, producteur maraîcher à Sainte-Perpétue, 2010)

« Avant la valeur foncière, c'était le matériau, la grandeur ; aujourd'hui, l'important c'est 'qu'est-ce qu'on voit de notre maison ?'. » (Marc Bérubé, producteur maraîcher à La Malbaie, 2010)

De plus, trouver une terre de qualité capable d'offrir rapidement de bons rendements n'est pas évident, notamment pour le maraîchage biologique, en témoigne cette productrice maraîchère cherchant à démarrer son entreprise :

« Il est difficile d'obtenir la mise de fonds nécessaire au démarrage et il est difficile de trouver une bonne terre. » (Clotilde Paulin, productrice maraîchère à Saint-Pacôme, 2010)

Aujourd'hui, on doit convenir qu'il n'y a une pression additionnelle très forte sur les terres agricoles du fait des différents usages qu'elles pourraient permettre. Cette pression pèse essentiellement sur les petits exploitants qui n'ont pas les moyens financiers indispensables. Il devient donc important d'ajuster les mesures de soutien aux agriculteurs. Au vu des entretiens que nous avons menés, en raison de ce manque de moyens financiers, nous constatons aussi que nous sommes dans une période de plafonnement en ce qui concerne les terres agricoles : « Avant une terre disponible, on se l'arrachait, aujourd'hui, une terre peut rester en vente trois ans » (Yvan Breton, communication personnelle, 2010).

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons affirmer qu'accéder à des terres agricoles par des moyens formels classiques n'est pas chose facile pour tous, particulièrement pour les petits exploitants. Des réflexions sont en cours au Québec, mais la situation est difficile depuis plusieurs années. Néanmoins, face à cela, plusieurs agriculteurs ainsi que des citoyens se sont questionnés et se sont parfois réunis, afin de trouver une solution à leurs besoins fonciers. L'accès à la terre de même que le maintien de cet accès ont pu se concrétiser à travers de nouveaux projets inventifs portés par les agriculteurs eux-mêmes et parfois associés à d'autres membres de soutien. C'est ce que nous allons observer dans la partie suivante.

4. Moyens alternatifs d'accès à la terre et à la propriété agricole

« J'ai été effronté... depuis 1972 ! » nous affirme Marc Bérubé, producteur maraîcher à La Malbaie, lors de l'entretien téléphonique que nous avons mené en mars 2010. Cette exclamation traduit bien l'enthousiasme et l'esprit inventif que beaucoup de nos interlocuteurs conservent malgré les obstacles rencontrés. La prospection que nous avons menée a rapidement permis de repérer des agriculteurs particuliers, recelant d'idées neuves et évoluant souvent hors des sentiers battus, ainsi que l'un d'eux nous l'a spécifié :

« Il y a des alternatives, il faut sortir des sentiers battus. » (Daniel Bélanger, producteur maraîcher à Sainte-Perpétue, 2010)

Échanger avec eux nous a permis de constater qu'ils se distinguaient des agriculteurs détenant des grandes exploitations. Ils adoptent une autre manière de vivre leur métier et inventent ou réinventent de nouveaux modes d'accès aux terres qu'ils exploitent. Grâce à eux et aux expériences qu'ils ont accepté de partager avec nous, nous avons pu recenser quelques moyens alternatifs mis en œuvre, afin d'avoir accès à la terre et de le maintenir.

Les types d'accès à la terre que nous avons identifiés sont les suivants : l'accès à des terrains communaux, la propriété et la location que nous avons en partie traité dans le chapitre précédent, l'emprunt (avec ou sans contrat écrit) ainsi que différents types d'accès permis par le regroupement de citoyens et d'agriculteurs désireux de favoriser le développement d'une agriculture de petite échelle, au caractère social et environnemental important.

Le chapitre se divisera donc en quatre sections. La première développera l'importance, voire la nécessité pour plusieurs d'avoir, aujourd'hui, des revenus extérieurs à la ferme pour maintenir une activité sur des terres agricoles. La seconde section examinera le statut de sociétaire en nom collectif. La troisième fera état de l'expérience « d'emprunteurs de terres » qui cultivent des terres qu'ils ne possèdent ni ne louent, en accord avec les propriétaires de ces terres, mais sans contrat écrit. Enfin, la dernière section présentera différents types de regroupements citoyens qui ont vocation à offrir un accès à des terres agricoles à des petits exploitants : coopératives, fiducie d'utilité sociale et copropriété divisée à des fins de protections de l'agriculture.

4.1 Les revenus extérieurs à la ferme

L'exemple d'occuper un emploi à l'extérieur de la ferme est très connu au Québec. D'ailleurs, plusieurs agriculteurs avec qui nous avons échangé ont spécifié, avant d'entrer dans la question foncière proprement dite, qu'ils ne pourraient pas garder leur activité agricole s'ils n'exerçaient pas un autre métier à l'extérieur, un métier qui assure un revenu complémentaire, voire principal.

« Depuis 20 ans, on vit quelque chose en agriculture : la moitié des producteurs agricoles ont un salaire plus gros à l'extérieur. Moi, par exemple je gagne plus en tant que présidente de l'UPA que le revenu sur la ferme. » (Luce Bisson, productrice de lait et de fraises à Sainte-Sabine, 2010)

Plusieurs ont aussi dû combiner leur travail sur la ferme avec la perception des allocations de chômage pendant plusieurs années afin de parvenir à développer leur exploitation.

« Ça a pris dix ans avant que je n'ai plus de travail extérieur, ou combiné au chômage. »
(Daniel Bélanger, producteur maraîcher à Sainte-Perpétue, 2010)

« Il a fallu dix ans pour atteindre le seuil de rentabilité. Les taux d'intérêt étaient de 18 % à l'époque ! » (Robert Fleury, agriculteur retraité de Bellechasse, 2010)

D'après le rapport Pronovost, alors que le revenu moyen d'une famille vivant de l'agriculture correspond à la moyenne des autres ménages québécois, 62% de ce revenu provient en effet d'un autre secteur d'activité. Par ailleurs, sur les fermes exploitées uniquement par des jeunes, 61 % travaillent à l'extérieur et 31 % travaillent plus de 40 heures par semaine à l'extérieur de la ferme. Plusieurs auteurs, dont Jean-Philippe Perrier, notent que l'objectif de la majorité de la relève est de vivre de l'agriculture, mais que leur passion pour la profession leur fait considérer le travail hors ferme comme un moyen temporaire pour atteindre leur but (Perrier 2010). L'argent du foyer provient soit du second emploi de l'agriculteur, soit de l'emploi de son conjoint ou de sa conjointe à l'extérieur. Cet emploi se réalise sur l'ensemble de l'année (conseillère de l'UPA, professeur, artiste) ou est saisonnier (selon Anne Roussel, les trois quarts des agriculteurs de sa région font du déneigement à Montréal, surtout s'ils sont maraîchers).

Aux dires de la plupart de nos interlocuteurs, il n'est généralement pas possible de faire de l'agriculture uniquement l'été et d'en vivre pendant les six mois d'hiver. C'est pourquoi il est parfois essentiel de posséder un autre emploi complémentaire toute la vie. Celui-ci peut néanmoins aussi être très lié à l'agriculture, par exemple l'herboristerie qui nécessite de travailler également l'hiver ou l'exploitation de terres boisées qui permet de dégager des revenus durant l'hiver et de traverser les mauvaises années, d'autant plus que de nombreuses petites fermes diversifiées ne parviennent pas à bénéficier d'assurances récoltes satisfaisantes.

« Je vis uniquement de mon travail sur la ferme grâce à l'herboristerie qui m'occupe tout l'hiver. » (Marie-Hélène Noël, herboriste et maraîchère, ferme La Maria, Saint-Michel-de-Bellechasse, 2010)

« Il faut répartir le travail et la forêt vient nous aider. Depuis deux ans, l'agriculture c'est épouvantable, à cause de la température, de la pluie.... Sans le bois ce serait difficile. »
(Daniel Bélanger, producteur maraîcher à Sainte-Perpétue, 2010)

D'autres développent de nouvelles activités sur leur ferme, allant ainsi dans le sens de la multifonctionnalité souhaitée de l'agriculture. L'éducation ou la sensibilisation des enfants et des adultes à certaines pratiques est effectuée par quelques agriculteurs que nous avons rencontrés, qui soulignent que d'une part, c'est un engagement social et temporel qui demande une organisation importante, mais que d'autre part, cela peut vraiment être complémentaire de l'activité agricole au niveau des revenus que cela peut créer.

« L'éducation à la ferme, c'est payant, mais il faut être organisé. » (Anne Roussel, productrice maraîchère, relève de la Ferme Cadet-Roussel, Mont-Saint-Grégoire, 2010)

4.2 Les sociétaires en nom collectif

Fonder une société en nom collectif est une des solutions que deux agriculteurs ont choisie récemment afin de parvenir à poursuivre leurs activités : arboriculture, horticulture et maraîchage. L'idée a germé suite à des discussions avec leurs conseillers en comptabilité.

La société en nom collectif ¹ comprend au moins deux associés qui sont chacun conjointement et individuellement responsables des dettes de l'entreprise. Cet engagement peut dépasser l'investissement dans la société, car si cet investissement est insuffisant pour satisfaire les créanciers, les associés engagent leurs biens personnels nécessaires au remboursement de la dette. Chaque associé a un recours en dommages contre les autres (Henteleff et Schmalcel 2011).

À titre d'exemple, acquérir le statut de sociétaire en nom collectif a permis à Marie-Hélène Noël et Jean-Philippe Neault de s'associer pour continuer leurs trois activités, car cela leur permettait de dépasser le problème de propriété de terres et de maison indissociable de ces terres.

4.3 Les « emprunteurs de terres »

En plus de rares agriculteurs qui louent l'intégralité des terres qu'ils cultivent et ceux, nombreux, qui louent une partie des terres qu'ils cultivent pour agrandir leur production, il y a aussi quelques rares individus qui ont envisagé d'emprunter des terres, en accord avec le ou les propriétaires de celles-ci.

« Les propriétaires sont ouverts à prêter ou louer leurs terres. Elles sont alors cultivées et donc entretenues. » (Daniel Bélanger, producteur maraîcher à Sainte-Perpétue, 2010)

Ainsi, propriétaire comme emprunteur trouvent leur compte dans « l'échange de services ». Nous avons rencontré un couple de producteurs maraîchers qui cultive majoritairement sur les terres d'autrui sans que cela soit pour autant de la location. Plus de 80 % des terres que ce couple exploite ne lui appartiennent pas et lui sont prêtées.

« On a cultivé chez quatre autres propriétaires. On cultive plus sur des terres louées ou empruntées : plus de 80 % ! » (Daniel Bélanger, producteur maraîcher à Sainte-Perpétue, 2010)

Il faut noter qu'aucun contrat écrit ne lie ces exploitants avec les propriétaires des terres. C'est donc un risque important auquel ce couple a accepté de consentir. En effet, en faisant ainsi, il n'a aucune visibilité sur les années et même les mois à venir ; les terres qu'il exploite peuvent à tout moment leur être retirées. Ces maraîchers nous ont d'ailleurs raconté avoir dû remettre à disposition une terre sur laquelle ils avaient planté des fraisiers, avant que ceux-ci n'aient fourni leur deuxième année de production.

¹ Une société de personnes peut être établie entre des personnes qui exploitent une entreprise en commun en vue d'en retirer un bénéfice. Ce n'est pas une entité légale, puisque tous les droits et toutes les obligations reviennent aux associés de la société. Chaque associé est alors considéré comme l'agent de l'autre et peut le rendre responsable de toutes les dettes et de toutes les obligations encourues par la société (Henteleff et Schmalcel 2011).

« Une année, on avait des fraises sur une terre qui devaient donner l'année suivante, et on a dû laisser la terre, car le propriétaire voulait planter du boisé... » (Daniel Bélanger, producteur maraîcher à Sainte-Perpétue, 2010)

Cette situation pourra se reproduire, mais le couple maintient son mode de fonctionnement pour accéder à des terres cultivables. Son engagement est d'autant plus important qu'il cultive des terres originellement peu propices à l'agriculture. Tous les investissements que ce couple a fait, temporels comme financiers, ont transformé les terres d'autrui en terres arables suffisamment irriguées.

« On a fait des jardins où c'était des tas de roches ! Nous ne sommes pas dans une région d'agriculture. » (Idem)

Utilisation de la prime à l'établissement : « avec cet argent, j'ai fait du drainage sur d'autres terres [les terres des autres]. » (Ibidem)

« On a investi beaucoup dans des terres qui ne sont pas à nous autres... Ils pouvaient nous *flusher*. » (Ibidem)

Afin de diminuer le risque encouru, ces maraîchers travaillent aujourd'hui trois terres empruntées différentes. Ils espèrent ainsi ne pas devoir laisser toutes les terres en même temps.

« On est sur trois terres, c'est une sécurité, car ils peuvent nous sacrer dehors en tout temps. » (Daniel Bélanger, producteur maraîcher à Sainte-Perpétue, 2010)

Leur sécurité est également renforcée par les terres boisées qu'ils possèdent et exploitent pour vendre du bois de chauffage.

« L'agriculture et la forêt, c'est lié. Le but c'est de vivre des ressources du milieu, pas juste de l'agriculture. Nous nous avons une ferme mixte : bois et agriculture (agroforesterie). Notre revenu principal, c'est l'agriculture, pour 60 %, la forêt c'est 40 % de notre revenu. » (Daniel Bélanger, producteur maraîcher à Sainte-Perpétue, 2010)

La plupart des autres agriculteurs interrogés ne consentent pas à prendre le risque de travailler sur des terres appartenant à autrui, qui plus est sans contrat de location. Ainsi, Marc Bérubé, à qui un voisin proposait de lui prêter sa terre alors qu'il souhaitait lui acheter, a refusé :

« Pour avoir une nouvelle terre, j'ai demandé à un voisin immédiat. Il m'a répondu : 'Moi, je ne vends que dans la famille... Tu peux cultiver chez nous sans problème.' Mais moi, je ne me voyais pas mettre énormément d'énergie sur un sol qui ne m'appartenait pas. » (Marc Bérubé, producteur maraîcher à La Malbaie, 2010)

Le lien que les agriculteurs tissent avec la terre est constitutif de leur attachement à cette terre, et la plupart ne peuvent l'envisager sereinement s'ils n'en sont pas propriétaires. Peut-être est-ce une situation en cours d'évolution. Toujours est-il que nous avons pu constater que des processus de réflexion et d'action sont en cours, afin d'inventer d'autres modes d'accès aux terres et peut-être de changer ainsi le rapport au territoire.

4.4 Les regroupements citoyens offrant accès à des terres agricoles

Durant notre prospection, nous avons particulièrement recherché des personnes impliquées dans des modes de transfert de propriété individuelle vers des patrimoines collectifs. Ce processus est encore en formation au Québec, dans le domaine de la conservation et dans celui de la production agricole. Il a pour but de limiter la spéculation sur les terres, et en ce qui concerne les agriculteurs il a comme objectif principal d'enlever la pression de la dette sur les petites exploitations.

4.4.1 Les coopératives

Location de terres : exemple de la coopérative La Mauve

Au Québec, il existe encore peu d'exemples d'appropriation collective par le biais de coopérative. Néanmoins, au cours de cette étude, et de celle menée auparavant par notre équipe (Galarneau 2010), nous avons rencontré plusieurs membres de la coopérative La Mauve. Cette entreprise se consacre plus spécifiquement à la mise en marché de produits locaux respectueux de l'environnement. Depuis 2001, elle propose aussi la location de terres certifiées biologiques situées dans la municipalité de Beaumont. La mission de la coopérative est de « permettre un regroupement de ressources pour favoriser une culture durable et offrir une vitrine de promotion à l'échelle environnementale et sociale » (La Mauve 2007c). En mettant en location ce qu'elle appelle des « jardins de production », elle entend répondre à certains de ses engagements : favoriser l'accès à la terre, maintenir les jeunes en région et soutenir des fermes à dimension humaine ayant des pratiques d'agriculture durable ou biologique. « Par le biais de la location à faible coût de parcelles de 1 000 m², la coopérative souhaite rendre la terre plus accessible à tous, et en particulier aux jeunes désirant se lancer en agriculture. Les jardins peuvent ainsi leur servir de banc d'essai pour tester leurs habiletés ou pour échanger avec d'autres jardiniers. Les bâtiments et le matériel sont entretenus collectivement par les locataires de parcelles qui sont aussi membres de la coopérative. Ce sont annuellement de quatre à huit personnes qui jardinent ces espaces depuis 2001. La Mauve souhaite depuis sa fondation que ces jardins soient une vitrine de promotion de pratiques agricoles telles que l'herboristerie, la permaculture, l'agroforesterie, etc. Toutefois, « ...les jardins de production sont un projet qui a été mis de côté, et ce, dès la rédaction du plan d'action en 2004. Aujourd'hui encore, ils reçoivent peu d'encadrement de la coopérative et ont été utilisés principalement par des membres fondateurs » (Robichaud 2008). Ce n'est pas dire que la gestion collective de la terre de Beaumont ne présente aucun potentiel, au contraire, mais les investissements dans ce dossier ont toujours été minimaux. Malgré tout, de nombreuses idées ont été avancées quant aux usages possibles de cette terre dans l'optique de favoriser l'accès à la terre. Par exemple, il a été proposé d'utiliser la terre pour la production de grains biologiques permettant aux éleveurs membres de la coopérative de s'approvisionner localement » (Galarneau 2010).

Partager une terre et des bâtiments : exemple de la coopérative Les Grands Rangs

La coopérative Les Grands Rangs est un autre exemple de regroupement de citoyens formant une coopérative ayant pour but d'améliorer le statut des agriculteurs, en leur offrant accès à des terres, des bâtiments, du matériel et surtout un réseau de mise en marché.

« Nous voulons offrir un projet de société aux Québécois en rétablissant les ponts entre urbains et ruraux, entre ville et campagne. Nous voulons un modèle d'agriculture multifonctionnelle dont les effets de cohésion sociale seront le ciment d'un avenir durable et transmissible pour tout type de citoyen voulant s'établir en milieu rural au Québec. » (extrait du site Internet de la coopérative : <http://www.lesgrandsrangs.com>)

Éric Proulx que nous avons rencontré alors qu'il était activement investi dans la fondation de la coopérative en est le président depuis octobre 2010. Il résume ainsi un des objectifs les plus importants de la coopérative « Les Grands Rangs » :

« La coop serait une plateforme de services. » (Éric Proulx, éleveur de chèvre et fromager à Saint-Raymond-de-Portneuf, 2010)

Cela aura ainsi notamment vocation à combler les besoins de certains exploitants ou futurs exploitants locaux, particulièrement en matière de gestion de leur entreprise et de comptabilité. En termes d'accès à la terre, il est envisagé que le centre de ski local offre l'accès à ses terres pour le pâturage des chèvres durant la saison estivale.

« La coopérative pourra se développer sur les terrains municipaux : le pâturage de mes chèvres se fera dans le centre de ski local. » (Éric Proulx, éleveur de chèvre et fromager à Saint-Raymond-de-Portneuf, 2010)

Par ailleurs, il est prévu de rendre possible aux membres de la coopérative la location de bâtiments de transformation.

« Des sections du bâtiment seront disponibles à la location, soit : un espace de transformation dédié pour une usine laitière, un espace de micro-brasserie multi-embouteillage, une cuisine d'établissement certifiée multi-usage. Ce modèle d'affaires pourra être bonifié en cours de route et pourra aboutir à des activités de transformation sur plus d'un site selon les partenariats envisageables. » (extrait du site Internet de la coopérative : <http://www.lesgrandsrangs.com>)

Le projet est d'envergure et comme de nombreux projets, il fait appel à la générosité des citoyens et de tout type d'institution susceptible d'en financer la mise en œuvre. Rencontrant des difficultés pour obtenir des financements gouvernementaux, la coopérative sollicite différents mécènes.

« Le ministère de l'Agriculture n'est pas là dans notre projet de coopérative. (...) On n'a pas de garantie financière. La coop n'est pas financée par la Financière agricole, mais par la caisse de solidarité sociale et solidaire. » (Éric Proulx, éleveur de chèvre et fromager à Saint-Raymond-de-Portneuf, 2010)

Éric Proulx conclut d'ailleurs notre entrevue par cette phrase qui laisse réfléchir sur les transformations cruciales que vit le milieu agricole : « Désormais, l'agriculture fonctionne par des mécènes. » (2010).

4.4.2 La fiducie d'utilité sociale

Parallèlement à ces coopératives qui se sont données pour objectif de favoriser le développement agricole dans les régions tout en facilitant les relations entre les urbains et les ruraux, un autre type de regroupement directement spécialisé dans la propriété foncière et la protection du territoire agricole vient de voir son projet se concrétiser en décembre 2010 : la fiducie d'utilité sociale Protec-Terre. Pierre Vinet, membre de Protec-Terre nous éclaire sur l'appellation juridique de l'appellation de fiducie, parfois employée à mauvais escient :

« L'expression 'fiducie foncière' ne correspond à aucune forme légale particulière. Elle est une traduction de *land trust* qui désigne parfois des corporations à but non lucratif ou des organismes de bienfaisance sans être de véritables *trusts*. Au Québec, il n'existe pas, à proprement parler, de fiducie foncière. On retrouve bien cette expression dans plusieurs sociétés de conservation, comme la Fiducie foncière du Mont-Pinacle qui n'est pas une fiducie, mais plutôt une corporation en vertu de la partie 3 de la Loi sur les corporations canadiennes. La véritable fiducie, en droit québécois, est substantiellement différente du trust anglais, principalement en ce qu'elle constitue un patrimoine d'affectation qui n'a pas de propriétaire. En droit en anglais, il y a toujours un propriétaire *legal title*, mais qui cède des droits précis, temporairement ou non, aux détenteurs de *beneficiary titles*. Bien sûr, trust anglais et fiducie ont les mêmes grandes finalités, mais leurs différences sont importantes. »
(Pierre Vinet, 2010)

La première fiducie d'utilité sociale destinée à protéger une terre agricole vient d'être mise en place en décembre 2010, après plus de 10 ans de démarches juridiques et de recherches de financement : elle a pu se réaliser grâce à Protec-Terre ¹, un organisme de conservation du patrimoine agricole à perpétuité créé à cette fin. Le projet s'est mis en place à l'initiative de Jean Roussel, propriétaire de la ferme biodynamique Cadet-Roussel, en Montérégie (au Québec). Celle-ci est établie depuis plus de 30 ans en cultures maraîchères, céréalières et en petits élevages diversifiés et pratique la vente en ASC (Agriculture Soutenue par la Communauté : 350 paniers en 2006) en partenariat avec Equiterre.

L'objectif de Protec-Terre créée à des fins environnementales et philanthropiques est d'assurer à la ferme Cadet-Roussel la protection à perpétuité. L'OBNL a pour mandat de :

- protéger la ferme, à perpétuité, de toutes formes de spéculation foncière ;
- confier la ferme en intendance à des personnes compétentes. Ces personnes ont comme mandat de continuer le travail de soin à la terre entrepris il y a plus de vingt ans ;
- aider, lorsque nécessaire, à former ou établir la relève ;
- promouvoir et supporter le développement d'une agriculture écologique associative, ceci pouvant aller jusqu'à l'établissement d'infrastructures appropriées. »
(extrait du site de la Ferme Cadet-Roussel : <http://fermeCadet-Roussel.org>)

¹ Nous remercions très chaleureusement toutes les personnes qui ont aidé à suivre et comprendre l'histoire de la création de la fiducie d'utilité sociale, plus spécifiquement Pierre Vinet qui nous a offert un éclairage juridique essentiel, et dont la plupart de ses propos son repris ici.

Comment l'idée a-t-elle germé ? À son retour des États-Unis en 1995, Jean-Charles, le fils de Jean Roussel, propriétaire de l'exploitation, a attiré l'attention de son père sur les *land trusts* utilisés aux États-Unis et ailleurs au Canada.

« Mon frère est revenu des États-Unis il y a 15 ans où il a entendu parler des *land trusts*. Il a dit à mon père : 'Si tu veux que la ferme vive, il faut faire ça !'. » (Anne Roussel, productrice maraîchère, relève de la Ferme Cadet-Roussel, Mont-Saint-Grégoire, 2010)

Ceux-ci permettent une plus grande accessibilité à des terres agricoles en les mettant gratuitement ou presque à la disposition des agriculteurs. Il fallait cependant que des mécènes ou donateurs acceptent d'acheter la terre et de la mettre ainsi à disposition, ce qui a demandé du temps.

Dans le projet Cadet-Roussel et Protec-Terre, c'est une fiducie d'utilité sociale qui a été créée. La fiducie d'utilité sociale se distingue principalement de la fiducie d'utilité privée en ce qu'elle doit bénéficier à la société. Deux difficultés principales ont dû être dépassées par les membres de Protec-Terre : rassembler des fonds suffisants pour que Protec-Terre puisse acheter la terre à Jean Roussel (un comité de financement a pour ce faire été créé) ; et mettre en place un cadre juridique cohérent pour protéger l'usage de la terre à perpétuité, c'est-à-dire créer une convention superficielle. Paul Thibault et Pierre Vinet ont conseillé tour à tour les membres de Protec-Terre ainsi que Jean Roussel afin de bâtir un projet viable. Pierre Vinet répond ici à notre question : « Quels sont les obstacles juridiques rencontrés pour réaliser une fiducie foncière agricole au Québec ? Y a-t-il d'autres types d'obstacles ? » :

« Il n'y a pas d'obstacle juridique à créer une fiducie dont le patrimoine serait une ferme ou un fonds de terre à cultiver. Je ne vois pas d'inconvénients d'autre nature non plus. L'agriculteur pourra exploiter la ferme ou le fonds de terre à divers titres. Il peut-être un locataire, un usufruitier, un emphytéote ou un propriétaire véritable (superficielle) des bâtiments sur le fonds de terre appartenant à la fiducie. Tous ces titres d'exploitation donnent également droit à la vaste majorité des programmes d'aide gouvernementaux. Le cas Cadet-Roussel est plus complexe, car l'option choisie est de laisser l'agriculteur propriétaire de ses bâtiments et équipements sur un fonds de terre appartenant à la fiducie. L'agriculteur exploite le fonds de terre de la fiducie en raison d'une convention particulière appelée convention superficielle. La difficulté est de réaliser cette opération, qui est créatrice de propriété superficielle, sans créer de morcellement au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. »

Un avis a été demandé à la CPTAQ qui a indiqué que dans la mesure où les droits superficiels portaient sur l'ensemble de la terre, il n'y avait pas morcellement au sens de la loi. Cette fiducie a donc pu être créée grâce au travail et à la patience de nombreuses personnes. Paul Thibault, avocat, a accepté d'aider Jean Roussel dès le début. Il avait réfléchi à la question et avait déjà constitué Protec-Terre. Il a proposé à Jean Roussel d'utiliser ce véhicule pour réunir des donateurs sympathiques à la cause visant à acheter et à protéger à perpétuité le fonds de terre Cadet-Roussel aux fins d'assurer son exploitation biologique ou biodynamique et d'augmenter l'accessibilité de la relève à la terre, celle-ci n'ayant de fait plus à payer le fonds de terre. Il a fallu une dizaine d'années pour amasser les fonds nécessaires à l'achat du fonds de terre. René Hervé et Hubert Lavallée du comité de financement ainsi que de nombreux membres de Protec-Terre ont donné beaucoup de leur temps pour aboutir à cela. En parallèle, certains points de

droit et d'intention étant spécialement complexes, les juristes ont travaillé longuement sur la question. Pierre Vinet y a par exemple consacré l'équivalent de deux à trois mois de travail.

La grande difficulté rencontrée par les citoyens engagés dans le processus a vraiment été d'ordre juridique, d'autant plus que le langage usité est relativement obscur dans ce domaine :

« Pour des gens comme nous, non versés dans le langage juridique, c'est difficile d'en comprendre les subtilités pour nous-mêmes et pour expliquer à tous ! Le travail Pierre Vinet a été nécessaire pour la vulgarisation. » (Hubert Lavallée, actuel président de Protec-Terre, 2010)

À notre question « Les autres fermes, que pensent-elles du concept de fiducie ? », Anne Roussel a répondu : « Il y en a qui attendent après nous : ils attendent de savoir comment cela marchera judiciairement » (2010). D'autres fermes sont donc en attente, car ce type de solution est particulièrement intéressant et il est à ce jour le seul que nous connaissons qui protège à perpétuité l'usage d'une terre en agriculture biodynamique. Anne Roussel, relève de la ferme Cadet-Roussel avance l'importance cruciale aujourd'hui de la multiplication de fiducies d'utilité sociale dans le domaine agricole : les jeunes pourraient ainsi s'engager dans le métier d'agriculteur tout en pouvant envisager plus facilement de changer de métier durant leur carrière, comme c'est le cas de la plupart des actifs aujourd'hui.

« Je crois encore plus à la fiducie, car les gens ils ne font pas le même métier pendant 40 ans maintenant. » (Anne Roussel, 2010)

Les fiducies d'utilité sociale sont vouées à se développer, mais comme nous met en garde Pierre Vinet, il faudra prendre garde de ne pas « créer des fiducies ayant un rôle tentaculaire parce que détenant plusieurs fermes ». Selon lui, « mieux vaut une détention fiduciaire à l'échelle d'une seule ferme, ou au profit de quelques fermiers qui se regroupent sur une même terre. Sinon, les fiducies remplaceront les grands seigneurs d'autrefois. Il faut que le mouvement reste supporté par la communauté locale ». La difficulté reste le délai pour réunir les fonds. Dix ans ont été nécessaires dans le cas de Protec-Terre pour réunir la somme nécessaire au rachat de la terre. Pour voir cette solution se multiplier rapidement, il faudrait davantage de grands mécènes qui se soucient du devenir de l'usage des terres arables et s'engagent dans ce genre de soutien.

4.4.3 La copropriété divise à des fins de protection de l'agriculture.

Une autre forme de tenure a été imaginée ces dernières années afin d'offrir un accès à des terres destinées uniquement à l'agriculture : la copropriété divise à des fins de protection de l'agriculture, actées par des servitudes. Aujourd'hui, cette forme de tenure se heurte encore aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. En effet, l'obligation qui est faite d'être un agriculteur tirant la majorité de son revenu pour établir une maison sur une terre agricole (zonée verte) empêche les citoyens de se regrouper pour soutenir l'agriculture de façon plus flexible.

Néanmoins, une telle solution, associant une copropriété divise pour la propriété et une coopérative pour l'exploitation agricole, a réellement vu le jour en 2010 lorsque le hameau « La

colline du chêne » a obtenu une réponse à son « appel à agriculteurs ». En décembre dernier, un couple s'est en effet montré intéressé à travailler sur les terres privées du hameau auxquelles une servitude avait été créée (site internet : www.collineduchene.dyndns.org:8080). Pierre Vinet, un des initiateurs du projet nous raconte l'histoire de sa construction :

« Nous avons constitué un hameau agricole dont le projet central est de favoriser l'agriculture biologique, d'améliorer l'accessibilité à la terre pour une équipe agricole de petite taille et d'améliorer non seulement les conditions financières, mais aussi les conditions de vie des agriculteurs. [...] Nous sommes constitués en copropriété divise pour la propriété et en coopérative pour l'exploitation agricole. Quatre familles sont copropriétaires et ont accepté de confier en 2009 à une coopérative de solidarité l'exploitation de la ferme qui se trouve sur leur partie commune. La coopérative possède des droits d'exploitation agricole à long terme et est encadrée par une convention qui l'empêche de modifier les objectifs principaux du projet (agriculture biologique, amélioration des conditions financières...). En décembre 2010, un couple d'agriculteurs a accepté de faire partie de notre projet et prendra en 2011 la direction de la coopérative. Les agriculteurs bénéficieront de la participation des membres du Hameau dans leur exploitation, l'objectif étant de marier le besoin des agriculteurs d'avoir du répit ou de l'aide et le besoin des personnes du Hameau de participer aux travaux de la ferme qui est leur milieu de vie. » (Pierre Vinet, 2010)

Une des difficultés majeures de ce projet provenait des obstacles liés au zonage des terres. Auparavant zonées vertes, les terres destinées à l'agriculture ne pouvaient pas être destituées de leur vocation agricole principale. Cependant, comme la ville avait acquis le droit de mettre en zone blanche un secteur où les terres agricoles étaient moins intéressantes, il a été possible de faire passer la ferme en zone blanche, permettant de créer des propriétés où toutes les familles n'étaient plus contraintes de tirer leur revenu principal de l'agriculture.

« Une fois la demande de passer en zone blanche obtenue, tous les copropriétaires ont vu leur partie privative affectée par une servitude d'exploitation agricole en faveur de la ferme. » (Pierre Vinet, 2010)

Pierre Vinet nous a confié également que dans la mesure où une superficie agricole significative peut être protégée par divers moyens juridiques, il pourrait être intéressant d'assouplir la Loi sur la protection du territoire agricole au Québec (LPTAQ) :

« Un assouplissement à la LPTAQ pourrait permettre la création de petits hameaux agricoles où toutes les familles ne seraient pas astreintes à la règle de tirer leur revenu principal de l'agriculture. Il faudrait cependant que toutes les familles adhèrent au projet de ferme. Ceci se constaterait par leur participation au paiement du fonds de terre et par leur engagement à ne pas se plaindre de l'usage agricole. » (Pierre Vinet, 2010)

La convention qu'ils ont mise en place dans le hameau « La colline du chêne » remplit ces exigences et permet à des agriculteurs de s'engager dans leur passion sans contracter de dettes difficilement surmontables. Peut-être que d'autres initiatives de ce genre continueront de voir le jour au Québec et permettront ainsi de plus en plus l'installation de petits exploitants agricoles.

Ce dernier chapitre a permis de mettre en avant sept types de nouvelles démarches inventées par des agriculteurs et des citoyens afin de faciliter aux exploitants agricoles un accès à des terres au

Québec. Les témoignages recueillis nous montrent les difficultés qui ont été rencontrées comme les soutiens variés dont les groupes ont bénéficié. Ces initiatives ont surtout le mérite d'avoir été tentées et d'être aujourd'hui plutôt fonctionnelles. Avantages et inconvénients se conjuguent pour offrir des formules encourageantes qui peuvent correspondre aux attentes différentes de chaque agriculteur selon sa situation socio-économique, familiale et selon ses valeurs. Bien que le travail de prospection ait été effectué en profondeur, il est possible que la liste des moyens alternatifs d'accès à des terres agricoles au Québec ne soit pas exhaustive, d'autant plus qu'il est tout à fait possible que d'autres idées germent à l'heure où nous remettons ce rapport. Ce dernier est un premier document qui en appelle d'autres pour le compléter.

5. Conclusions : accéder à des terres agricoles, du cas classique aux idées alternatives

Le titre de cette conclusion fait écho au témoignage de Benoit Girouard (voir p.22) : « Il faut s'adapter ». Il n'existe pas un seul et unique système idéal de tenure ou de gestion des terres agricoles et nos interlocuteurs nous l'ont démontré. De nouveaux modes d'accès aux terres se développent, impulsés par les valeurs socio-environnementales et solidaires des citoyens québécois.

La première partie de ce rapport a rapidement repris l'histoire agricole québécoise, en détaillant plus spécifiquement les problématiques foncières qui ont été soulevées au cours du temps. Nous avons examiné les mécanismes formels existant pour accéder à la propriété et la consolider, puis nous avons documenté les alternatives développées par certains petits exploitants agricoles. Les échanges menés avec les agriculteurs et les autres professionnels qui ont participé à cette étude nous ont permis d'identifier plusieurs modes d'accès à la terre et d'analyser les expériences des exploitants concernés. Certains modes d'accès existent depuis longtemps, d'autres ont été imaginés récemment par des agriculteurs, leurs conseillers ou encore des citoyens québécois : l'accès à des terrains communaux, la propriété acquise par achat ou héritage, la location complète ou partielle de terres privées ou détenues par une coopérative – avec ou sans contrat écrit, l'emprunt – sans contrat écrit, les coopératives, la fiducie d'utilité sociale souvent appelée « fiducie foncière », et enfin la copropriété divisée à des fins de protection de l'agriculture. Chaque mode d'accès à la terre a ses avantages et ses inconvénients qui varient notamment selon l'activité agricole pratiquée, s'il s'agit de primo-installation ou de transfert de ferme, avec relève apparentée ou non. Par ailleurs, différents programmes d'aide à la relève se développent actuellement sous la forme de financements subordonnés, mais aussi de capital-actions et de location-achat de terres à travers le FIRA, Fonds d'investissement pour la relève agricole.

Durant cette recherche, les témoignages que nous avons recueillis ont toujours mis en avant le fait que l'accès à la terre est un des éléments essentiels et primordiaux pour tout producteur agricole. Par ailleurs, tous nos interlocuteurs ont abordé les autres problématiques auxquelles chacun doit faire face, les unes étant très étroitement dépendantes des autres. Dans le sens d'apparition des thèmes : la terre (et donc le financement pour l'obtenir), la mise en marché et les compétences de gestionnaires et d'entrepreneurs que doit désormais avoir tout agriculteur qui désire vivre de son travail. Connaître sa terre et savoir l'exploiter harmonieusement ne semblent plus être les qualités les plus essentielles pour parvenir à obtenir des revenus en agriculture, ce que plusieurs déplorent. Néanmoins, de nombreux agriculteurs parviennent à développer leur exploitation et le font de plus en plus dans une optique de multifonctionnalité de l'agriculture où les volets social et environnemental prennent toute leur importance, répondant ainsi à leur échelle aux recommandations du rapport Pronovost.

En conclusion de ce rapport, nous pouvons affirmer que la question foncière est toujours d'une cuisante actualité. L'inventivité et l'enthousiasme que nous avons décelés et partagés avec les petits exploitants agricoles et les citoyens investis des mêmes valeurs promettent de nouveaux développements à l'agriculture québécoise. 2011 est une année qui va voir des transformations de la politique agricole québécoise, notamment en matière foncière. Les expériences des agriculteurs et des citoyens qui en sont proches serviront, nous le souhaitons, à construire un meilleur futur.

« Il y a deux millions d'hectares cultivés au Québec, c'est un jardin à l'échelle de l'Amérique du Nord... Alors il faut le cultiver comme un jardin. »
(Guy Debailleul, 2010)

« La terre appartient à ceux qui la cultivent. »
(Daniel Bélanger, producteur maraîcher à Sainte-Perpétue, 2010)

Bibliographie

Sites Internet consultés

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec - <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/accueil>

Agri-Réseau - <http://www.agrireseau.qc.ca>

Les sites d'Agri-Réseau présentent de l'information de nature scientifique et technique. Articles de vulgarisation, fiches techniques, statistiques, rapports de recherche sont des exemples de documents disponibles dans des secteurs précis.

Association des médias écrits communautaires du Québec - <http://www.amecq.ca>

« Bilan du siècle ». Site de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke dirigé par Jean-Herman Guay – <http://bilan.usherbrooke.ca>

Centre de Recherche en Économie agroalimentaire - <http://www.crea.ulaval.ca>

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois - <http://www.caaaq.gouv.qc.ca/>

Conseil canadien de la coopération et de la mutualité - <http://www.cccm.coop/site.asp>

Coopérative La Mauve - <http://www.lamauve.com/>

Coopérative Les grands rangs - <http://www.lesgrandsrangs.com/>

Fédération des groupes-conseils agricoles du Québec (FGCAQ) - <http://www.fgcaq.com/>

GO5Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre - <http://www.go5quebec.ca>

GrandQuebec - GrandQuebec.com

Institut de la statistique du Québec - <http://www.stat.gouv.qc.ca>

Investissement Québec - <http://www.investquebec.com/fr/index.aspx>

L'encyclopédie canadienne - <http://www.thecanadianencyclopedia.com>

Le bulletin des agriculteurs - <http://www.lebulletin.com>

Le hameau « La colline du chêne » – <http://www.collineduchene.dyndns.org:8080>

LPTAAQ : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles - L.R.Q., chapitre P-41.1-
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_41_1/P41_1.html

Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs – <http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/inter.htm>

Notamment : Réconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement - Tendances et perspectives –

http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/tendance-perspect2.htm

Office national du film du Canada - <http://www.onf.ca>

Statistiques Canada - <http://www.statcan.gc.ca>

ZIP du lac Saint-Pierre - <http://www.comitezplsp.org>

Musée de l'agriculture du Canada - <http://www.agriculture.technomuses.ca>

Références citées

Allard, S. 2008. La gestion des territoires agricoles au Québec. FrancVert, le webzine environnemental 5(3 : L'agriculture au Québec : enjeux primordiaux pour son avenir).

Bouchard, F. 1990. La protection du territoire agricole au Saguenay : la loi 90, un instrument inefficace ? Université du Québec à Chicoutimi.

Bouchard, R. 2004. La crise du revenu des agriculteurs. Union paysanne.

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. 2008. Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir : rapport.

Debailleul, G. 1998. Le processus d'intensification de l'agriculture québécoise et ses impacts environnementaux : une rétrospective à méditer. Vecteur Environnement 31(2):49-54.

Debailleul, G., et M. Fournier. 2007. Politiques agricoles et mesures de soutien à l'agriculture familiale dans les principaux pays de l'OCDE. Étude préparée pour la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Décary-Gilardeau. 2008. L'histoire récente de l'agriculture au Québec. FrancVert, le webzine environnemental 5(3 : L'agriculture au Québec : enjeux primordiaux pour son avenir).

Département d'anthropologie de l'Université Laval. 1978. Projet Bellechasse. Rapport préliminaire. La situation socio-économique dans le comté de Bellechasse. Université Laval, Québec.

Dugré, F. 1977. On a not' quota.

Fergusson, M. 2010. Répertoire des programmes d'aide accessibles à la relève agricole. Version du 31 mai 2010. SCF-UPA.

Galarneau, V. 2010. La Mauve : histoire, organisation, enjeux, facteurs de succès et retombées de la Coopérative de solidarité en développement durable de Bellechasse. Cahier du CRIDÈS 10(2).

Garceau, R. 1977. Québec à vendre. Pages 58 min 57 s *in*.

Godin, P. 1996. René Lévesque : (tome III) l'espoir et le chagrin, 1976-1980. Boréal, Montréal.

Henteleff, Y. M., et R. Schmalcel. 2011. Législation sur l'agriculture. L'Encyclopédie canadienne.

Lacasse, C. 2011. Les terres agricoles, le garde-manger des Québécois. Le Soleil.

Levallois, R. 2003. L'endettement en agriculture, un risque ou une chance ? Colloque du CRAAQ, Université Laval.

Linteau, P.-A., R. Durocher, et J.-C. Robert. 1979. Histoire du Québec contemporain: de la Confédération à la crise (1867-1929). Boréal Express, Montréal.

- MAPAQ. 2010. Profil de la relève agricole au Québec 2007.
- McMeekin, K. 2008. L'aide financière à l'agriculture : un système à la dérive ! FrancVert, le webzine environnemental 5(3 : L'agriculture au Québec : enjeux primordiaux pour son avenir).
- Mercier-Gouin, D. 1997. L'ASRA doit réviser ses objectifs. *Bulletin des agriculteurs* 80(11):16-18.
- ONFB. 1945. Les vétérans sur la terre. Pages 18 min *in*.
- Perreault, P. 1976. Le retour à la terre. Pages 56 min 54 s *in*, Canada.
- Perrier, J.-P. 2010. Gestion : de la théorie mise en pratique ! Info-Transfert. *Bulletin sur l'établissement et le transfert de ferme* 8:1-4.
- Robichaud, M.-P. 2008. Titre inconnu, rapport de stage, chapitres 1, 2 et 3, DESS en développement rural intégré. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval.
- Romain, R., et P. Marcotte. 2000. Évolution comparée du secteur agricole Québécois à l'aube du XXI^e siècle : Implications pour l'agroéconomiste. *Cahiers du CREA Série Discussion(D.00.01):1-26*.
- Saint-Pierre, M. 2009. Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture. Ministère du Conseil exécutif.
- UPA, et FRAQ. 2004. Rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec.
- Vincent, O., editor. 1995. Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue. IQRC, Québec.

Références consultées

- Anonyme, 2009. Le rapport de Michel St-Pierre en ligne directe avec le rapport Pronovost selon l'Union paysanne. *Bulletin des agriculteurs*. <http://www.lebulletin.com/actualites/le-rapport-de-michel-st-pierre-en-ligne-directe-avec-le-rapport-pronovost-selon-lunion-paysanne-2260>
- Allard S. 2008. La gestion des territoires agricoles au Québec. *FrancVert, le webzine environnemental* 5, 3 : L'agriculture au Québec : enjeux primordiaux pour son avenir. <http://www.francvert.org/pages/53dossierlagestiondesterritoiresagr.asp#>
- Aubin J.-F. et M. Forget. 2001. *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*. Québec: Université Laval Département de Science politique. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/DURA10.2.pdf>
- Bazin G. et R. Levesque. 2005. La nouvelle PAC et le coût du foncier agricole. *Études foncières* 113.
- Bouchard, F. 1990. La protection du territoire agricole au Saguenay : la loi 90, un instrument inefficace ? Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi.
- Bouchard R. 2004. La crise du revenu des agriculteurs. *Union paysanne*.
- Breton Y. 1979. Anthropologie sociale et paysannerie québécoise. *Anthropologie et sociétés*, Perspectives anthropologiques. Un collectif d'anthropologues québécois: 305-316.

- Cadieux-Gagnon A. 2009. *La diversification et la commercialisation en circuit court, une réponse à l'agriculture de proximité en région ?* Québec: Université Laval Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation.
- Canada S. 2009. Aperçu de l'agriculture, Canada et province. [online].
<http://www.statcan.gc.ca/pub/95-629-x/1/4123814-fra.htm> (consulté le 15.02.2010).
- Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. 2008. *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir : rapport.*
- CPTAQ. 1999. *Lois sur la protection du territoire et des activités agricoles. En bref.*
<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/loi%20en%20bref.pdf>
- Debailleul G. 1998. Le processus d'intensification de l'agriculture québécoise et ses impacts environnementaux : une rétrospective à méditer. *Vecteur Environnement* 31, 2: 49-54.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/bio43.pdf>
- Debailleul G. 1999. La gestion des ressources renouvelables : un concept à revisiter. *Cahiers Agricultures* 8, 4, Les ressources en péril ?
- Debailleul G. et D. Boutin. 2004. La sévérité de la réglementation environnementale québécoise dans le domaine des productions animales : mythe ou réalité? *Vecteur Environnement* 37, 2: 31-35. http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/severite.htm
- Debailleul G. et M. Fournier. 2007. *Politiques agricoles et mesures de soutien à l'agriculture familiale dans les principaux pays de l'OCDE. Étude préparée pour la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.*
- Décary-Gilardeau. 2008. L'histoire récente de l'agriculture au Québec. *FrancVert, le webzine environnemental* 5, 3 : L'agriculture au Québec : enjeux primordiaux pour son avenir.
<http://www.francvert.org/pages/53dossierlhistoirerecentedelagricul.asp#>.
- Département d'anthropologie de l'Université Laval. 1978. *Projet Bellechasse. Rapport préliminaire. La situation socio-économique dans le comté de Bellechasse.* Québec: Université Laval.
- Dugré F. et al. 1977. On a not' quota.
- Fergusson M. 2010. *Répertoire des programmes d'aide accessibles à la relève agricole. Version du 31 mai 2010, SCF-UPA.*
http://www.fraq.qc.ca/documents/Repertoire_aides_a_la_releve_agricole_sec.pdf
- Fimbry M. 2009. Coopérative agricole : l'union fait la force: Radio-Canada, 12 min 25 s.
http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/dimanchemag/niveau2_24937.shtml
- Galarneau V. 2010. La Mauve : histoire, organisation, enjeux, facteurs de succès et retombées de la Coopérative de solidarité en développement durable de Bellechasse. *Cahier du CRIDÈS* 10, 2.
- Garceau R. 1977. Québec à vendre, 58 min 57 s. http://www.onf.ca/film/quebec_a_vendre
- Godin P. 1996. *René Lévesque : (tome III) l'espoir et le chagrin, 1976-1980*, Montréal, Boréal.
- Gouin D.-M. 1997. L'ASRA doit réviser ses objectifs. *Bulletin des agriculteurs* 80, 11: 16-18.
- Henteleff Y.M. et R. Schmalcel. 2011. Législation sur l'agriculture. L'Encyclopédie canadienne [online] <http://www.thecanadianencyclopedia.com> (consulté le 27.01.2011).

- Hofmann N. 2001. Urbanisation des terres agricoles. *Bulletin d'analys - Régions rurales et petites villes du Canada* 32, 2. <http://www.statcan.gc.ca/pub/21-006-x/21-006-x2001002-fra.pdf>.
- Institut de la statistique du Québec. 2009. Panorama des régions du Québec. [online]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/regions/PDF/panorama2009.pdf> (consulté le 15.02.2010).
- Klingender F. 2005. L'industrie laitière canadienne, *Musée de l'agriculture du Canada*. Ottawa. http://www.agriculture.technomuses.ca/francais/collections_research/pdf/Industrie_laitiere_canadienne.pdf
- Labbé E. 2010. Une agricultrice de la Côte-de-Beaupré dénonce le dézonage. *Le Soleil*. http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/agro-alimentaire/201012/21/01-4354603-une-agricultrice-de-la-cote-de-beaupre-denonce-le-dezonage.php?utm_categorieinterne=traffidrivars&utm_contenuinterne=cyberpresse_lire_aussi_4356501_article_POS4
- Lacasse C. 2011. Les terres agricoles, le garde-manger des Québécois. *Le Soleil*. http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201101/28/01-4364738-les-terres-agricoles-le-garde-manger-des-quebecois.php?utm_categorieinterne=traffidrivars&utm_contenuinterne=cyberpresse_lire_aussi_4365924_article_POS5
- Lapointe S., L. Bélanger, J.-F. Giroux et B. Filion. 1998. Évaluation d'un projet faune-agriculture au Québec -Proceedings of the XXIIIrd congress of the International Union of Game Biologists. Tome 3: International conference: wildlife management and land use in open landscape. *Gibier faune sauvage* 15: 937-944.
- Latulippe H. 2008. Manifestes en série, Série documentaire pour la télévision: Esperamos films. <http://www.manifestesenserie.ca/>
- Levallois R. 2003. L'endettement en agriculture, un risque ou une chance ?, *Colloque du CRAAQ*. Université Laval.
- Lévesque A., C. Clouatre, J. Rioux, Primeau, A. Desilets, M. Patrick et A. McKenzie. 2003. *L'établissement des fiducies foncières agricoles et de leur futur potentiel au Québec*. Montréal: Université McGill. <http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/MEMOIRE/12-39-M-Fermes-Biologiques-Cooperative-La%20Mauve-annexe%203.pdf>
- Lévesque R. 2008. Préserver, aussi, les espaces agricoles. *Études foncières* 136.
- Linteau P.-A., R. Durocher et J.-C. Robert. 1979. *Histoire du Québec contemporain: de la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal Express.
- MAPAQ. 2010. *Profil de la relève agricole au Québec 2007*.
- McMeekin K. 2008. L'aide financière à l'agriculture : un système à la dérive ! *FrancVert, le webzine environnemental* 5, 3 : L'agriculture au Québec : enjeux primordiaux pour son avenir. <http://www.francvert.org/pages/53dossierlaidefinancierealagriculture.asp>.
- Mesnard A.-H. 1999. Des fondations pour protéger la nature au Canada. *Études foncières* 82. <http://www.adeq.org/site/?p=1194>.
- Morin A. 2009. UPA : On connaît la chanson. *Le Soleil*. <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/agro-alimentaire/200910/24/01-914766-upa-on-connaît-la-chanson.php>

- OCDE. 2007. Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation 102. <http://www.oecd.org/dataoecd/26/20/39584545.pdf>
- ONFB. 1945. Les vétérans sur la terre, 18 min. http://www.onf.ca/film/veterans_sur_la_terre
- Parent D., E. Ouellet, J.P. Perrier et M. Gagné. 2004. La relève non familiale vue à travers les revues agricoles (2003), *Établissement en agriculture de la relève non familiale : trajectoires et facteurs de succès et d'insuccès*. Québec: Traget Laval, Université Laval. http://www.traget.ulaval.ca/uploads/tx_centrecherche/RNFrevue.pdf
- Parent D., J.-P. Perrier et G. Rousseau. 2010. *Analyse de l'isolement social, de la sociabilité et de la qualité du soutien social chez les jeunes agriculteurs québécois*. 142, Québec: Université Laval. <http://www.traget.ulaval.ca/uploads/media/rapportisolement.pdf>
- Perreault P. 1976. Le retour à la terre. Canada, 56 min 54 s. http://www.onf.ca/film/retour_a_la_terre
- Perrier J.-P. 2010. Gestion : de la théorie mise en pratique ! *Info-Transfert. Bulletin sur l'établissement et le transfert de ferme* 8: 1-4.
- Perrier J.-P., R. Levallois, D. Parent et S. Cantin. 2010. *Analyse comparée de deux modes d'établissement familiaux : le démarrage et la coexploitation*. Québec: Université Laval. <http://www.traget.ulaval.ca/uploads/media/rapportcoexpl.pdf>
- Pleine Terre. 2004. *Alternatives à l'établissement pour la relève agricole*. <http://www.agrireseau.qc.ca/era/documents/Alternatives.pdf>
- Proulx E. 2009. Les Grands Rangs. Saint-Raymond-de-Portneuf, 7min 51s. <http://www.fermetourilli.com/>
- Québec. 2008. *Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)*. Service Québec.
- Robichaud M.-P. 2008. *Titre inconnu, rapport de stage, chapitres 1, 2 et 3, DESS en développement rural intégré*. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval.
- Romain R. et P. Marcotte. 2000. Évolution comparée du secteur agricole Québécois à l'aube du XXIe siècle : Implications pour l'agroéconomiste. *Cahiers du CREA Série Discussion*, D.00.01: 1-26.
- Saint-Pierre M. 2009. *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture*. Ministère du Conseil exécutif. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Ministere/md/Publications/nouvellegeneration.htm>
- Solidarité rurale du Québec. 2007. *Contribution de l'agriculture au développement rural et à l'occupation des territoires du Québec : un autre modèle est possible. Présenté dans le cadre de la commission sur l'avenir de l'agriculture du Québec*. http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20nationales%20Quebec/33-Q-Solidarite_rurale_Qc.pdf
- Statistique Canada. 2008. Le recensement de l'agriculture dénombre 30 675 fermes au Québec. [online]. <http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2006/analysis-analyses/que-qc-fra.htm> (consulté le 15.02.2010).
- Thériault C. 2011. Est-du-Québec et Côte-Nord : une centaine de fermes sans relève. *Le Soleil* 15 janvier.

- Tondreau J., D. Parent et J.P. Perrier. 2001. *Transmission de la ferme familiale d'une génération à l'autre : situation au Québec et regard sur le monde.*
- UPA et FRAQ. 2004. *Rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec.*
- Vincent O., (Ed) 1995. *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec: IQRC.

Annexe 1 : Guide d'entrevue – Agriculteurs et propriété

Nom – Age -

Domaine de production (maraîcher, viande, volaille, laitier, autre) ?

- Spécialisé ?

- Diversifié ?

La dimension organisationnelle	L'agriculteur, son entreprise et l'espace rural
Profil organisationnel	
Objectifs et priorités	<p>Comment êtes-vous devenu agriculteur, ici à....?</p> <p>Aviez-vous un autre emploi avant ? En exercez-vous un autre aujourd'hui ?</p> <p>Quels sont les principaux objectifs de votre entreprise ? Avez-vous des défis particuliers à surmonter pour y arriver ?</p> <p>Quels sont les développements possibles sur votre terre?</p>
Aspects stratégiques	<p>Quelle est la superficie des terres que vous exploitez ?</p> <p>Quel territoire desservez-vous ?</p> <p>Y-a-t-il d'autres agriculteurs à proximité de vos terres ? Sont-ils gros, moyens ou petits ? Les considérez-vous comme des concurrents ou non ? Sont-ils jeunes ou vieux ? Se sont-ils installés récemment ou non ? Savez-vous s'ils sont propriétaires de leurs terres ?</p> <p>Visez-vous une population/un marché en particulier dans ce territoire? Qui sont vos principaux clients? Cela représente environ combien de personnes?</p> <p>Arrivez-vous à répondre la demande/à écouler vos stocks?</p> <p>Pour chaque production (si plusieurs), quel est votre volume de vente environ?</p>
Données administratives	<p>Que diriez-vous de la situation financière de votre entreprise?</p> <p>Êtes-vous en mesure d'accéder à du financement au besoin?</p> <p>Quels sont selon vous les lois et les règlements qui affectent le plus vos activités?</p> <p>Bénéficiez-vous de programmes gouvernementaux? Lesquels?</p>
Processus organisationnels	Nous allons maintenant parler de votre terre...
Production - territoire	<p>Êtes-vous propriétaire de votre terre ?</p> <p>- Si oui, quelles ont été les étapes pour accéder à cette propriété ? Y-a-t-il beaucoup de terres en vente autour de chez vous ? Se vendent-elles rapidement ?</p> <p>- Si non, quel est votre mode d'accès à la terre, fiducie foncière ? Fermage? Métayage? Territoire commun municipal ou autre ?</p> <p>Quel est l'historique d'usage de la terre que vous travaillez aujourd'hui ?</p> <p>Souhaiteriez-vous et projetez-vous d'avoir un autre système de tenure dans l'avenir ? Lequel et comment pensez-vous pouvoir le mettre en œuvre ?</p> <p>Quels sont les équipements et les infrastructures dont vous avez besoin pour votre production?</p> <p>Quelle est votre stratégie future face à votre terre (vente, relève, don) ?</p>
Lois, règlements et programmes	<p>Les politiques favorisent-elles selon vous les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation ? Politiques de distribution, de production, d'accès à la terre ?</p> <p>Quelles sont les lois et réglementations qui pour vous sont les plus aidantes ? Les plus pesantes ?</p> <p>Quelle est l'influence des autres secteurs sur la tenure (zonage agricole et autres) ?</p> <p>- Bénéficiez-vous d'ententes ou souffrez-vous de conflits avec les acteurs du tourisme, les industries, le résidentiel, la municipalité, le gouvernement, les instances de conservation (parc nationaux ou autres) ?</p>

	- Avec les autres types d'agriculture ?
Financements bancaires ou autres	Avez-vous eu facilement et avez-vous aujourd'hui facilement accès au crédit auprès des banques (lesquelles : nationales ou étrangères), d'autres organismes ? Pouvez-vous nous expliquer les procédures, les processus ? Dans ce domaine, quelles sont les difficultés et facilités que vous avez rencontrées ? Quels changements souhaiteriez-vous ?
Organisation du travail	Combien de personnes travaillent sur la ferme? Sont-elles de la famille ou non ? Comment est réparti le travail sur la ferme?
Formation, éducation, savoirs	Avec qui avez- vous appris le métier d'agriculteur – cultivateur ? Avez-vous une formation « scolaire » en agriculture? Vous arrive-t-il de prendre part à des ateliers/formations/colloques agricoles? Si oui, lesquels?

Dynamiques du territoire agricole	
Gestion du territoire agricole	Quels sont les changements qui ont eu lieu durant les trente-quarante dernières années dans les systèmes de tenure ? Quel est le système idéal de tenure/gestion des terres agricoles selon vous? Croyez-vous qu'il faut continuer à protéger les terres agricoles avec une loi comme la LPTAQ? Que pensez-vous du rôle de l'état dans l'administration des terres ? D'autres institutions-organisations-autres participent-elles ou devraient-ils selon vous participer aux décisions concernant l'administration des terres ? Quelle est la place des syndicats dans cette administration ? Que pensez-vous du système de coop fédérées ? Qu'est-ce que ça veut dire pour vous être agriculteur aujourd'hui? Comment voyez-vous l'avenir de l'agriculture/agriculture biologique?
Alternatives autres que l'accès au territoire pour survivre (moyens alternatifs pour avoir accès à la terre et le maintenir)	Avez-vous dû développer des alternatives à votre production principale pour continuer d'exercer votre métier (développer une activité de service telles l'éducation à l'environnement, la « location » de chevaux / un second revenu (vous ou votre conjoint-conjointe) ? Pourquoi, en dépit des difficultés, avez-vous persévéré dans ce métier ?

Si « fiducie foncière » ou autre mode de transfert de propriété individuelle à un patrimoine collectif	L'agriculteur et les associations ou processus de soutien (fiducie d'utilité sociale, coopérative, autre....)
Rôle et relations au sein de l'organisation	<p>Comment vous est venue l'idée de développer une association-fiducie-coop ... ? Quelle est votre implication dans ce processus ? A-t-elle changé au cours du temps ?</p> <p>Quels sont les principaux partenaires avec lesquels vous travaillez ou devez « travailler » et quelle est la nature de vos relations avec eux ? Certaines relations ont-elles été plus fructueuses/bénéfiques que d'autres ? À l'inverse, certaines collaborations se sont-elles avérées plus difficiles ?</p>
Pour finir....	
Recommandations	<p>Pour documenter au mieux notre étude, est-ce que vous nous conseilleriez de nous adresser à un autre agriculteur, dans la région ou non, qui aurait des positions similaires ou non à la vôtre, qui aurait développé d'autres alternatives ? à une autre organisation (fiducie foncière, autre) ?</p>
Ouverture	Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez savoir ?

Annexe 2 : Questionnaires courts – Producteurs et représentants

Questionnaire court pour les producteurs

- Quel est votre âge et êtes-vous originaires de la région ?
- Comment êtes-vous devenu agriculteur, et pourquoi dans cette place ?
- Aviez-vous un autre emploi avant ? En exercez-vous un autre aujourd'hui ?
- Quels sont vos secteurs de productions ?
- Quelle est la superficie des terres que vous exploitez ?
- Êtes-vous propriétaire de votre terre (quelle surface en propriété, quelle surface en location ou prêt ou autre) ?
 - o Si oui, quelles ont été les étapes pour accéder à cette propriété ? Y-a-t-il beaucoup de terres en vente autour de chez vous ? Se vendent-elles rapidement ?
 - o Si non, quel est votre mode d'accès à la terre, fiducie foncière ? Fermage? Métayage? Territoire commun municipal ou autre ?
- Si vous le connaissez, quel est l'historique d'usage de la terre que vous travaillez aujourd'hui ?
- Quelle est votre stratégie future face à votre terre (vente, relève, don...) ?

- Quelles sont les lois et réglementations qui affectent le plus vos activités ? Quels sont ceux et celles qui vous sont les plus aidantes ? les plus pesantes ?
- Quelle est l'influence des autres secteurs sur la tenure (zonage agricole et autres) ?
- Bénéficiez-vous d'ententes ou souffrez-vous de conflits avec les acteurs du tourisme, les industries, le résidentiel, la municipalité, le gouvernement, les instances de conservation (parc nationaux ou autres) ? Avec les acteurs des autres types d'agriculture ?
- Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié de programmes gouvernementaux ? Si oui, lesquels ?
- Avez-vous eu des facilités ou des difficultés pour avoir accès à des subventions et des prêts ? Quel est aujourd'hui votre niveau d'endettement ?

- Avez-vous dû développer des alternatives à votre production principale pour continuer d'exercer votre métier (développer une activité de service telles l'éducation à l'environnement, la « location » de chevaux / un second revenu (vous ou votre conjoint-conjointe))?
- Enfin, quel est le système idéal de tenure/gestion des terres agricoles selon vous (propriété, location, sociétaire non collectif, autre) ?

Questionnaire court pour les représentants (Union Paysanne, UPA, autre ?)

En conversant avec plusieurs agriculteurs, nous avons identifié plusieurs types d'accès à la terre : la propriété, la location, le prêt (avec ou sans contrat écrit), la fiducie (en projet), le statut de sociétaire non collectif. Connaissez-vous des cas de pâturages sur des terrains communaux (comme sur l'île du Moine) ? Si vous connaissez d'autres types d'accès à la terre que des agriculteurs auraient choisis, nous vous serions reconnaissantes de nous en faire part.

Si vous pouvez prendre le temps de répondre aux questions suivantes, cela nous sera d'une grande utilité pour rédiger un rapport qui sera ensuite accessible à toute personne qui en fera la demande, notamment les petits agriculteurs.

- Au sein de l'Union Paysanne, connaissez-vous le nombre de producteurs qui sont propriétaires, locataires ou qui utilisent une autre forme d'accès à la terre ? S'ils sont propriétaires, le deviennent-ils plus généralement par héritage, par achat, autrement ? Ont-ils rencontré et rencontrent-ils des difficultés pour accéder à des terres ou pour maintenir cet accès ? Quels changements sont souhaités concernant les terres qu'ils cultivent ou sur lesquelles ils élèvent des animaux ?
- Quels sont selon vous les lois et les règlements qui affectent le plus les activités agricoles, notamment en ce qui concerne les petits producteurs (accès à la terre, production, distribution) ?
- Les agriculteurs que vous représentez ont-ils facilement accès au crédit auprès des banques (nationales ou étrangères) ou d'autres organismes ? Quelles difficultés et facilités ont été rencontrées à votre connaissance ?
- Sur l'ensemble du territoire, quels sont les agriculteurs les plus en difficulté en ce qui concerne l'accès à la terre et à son maintien ? à l'obtention de financement (subventions, assurances, prêts) ?
- Quel est le système idéal de tenure/gestion des terres agricoles selon vous ?
- Que pensez-vous du rôle de l'État dans l'administration des terres ? D'autres institutions-organisations participent-elles ou devraient-elles selon vous participer aux décisions concernant l'administration des terres ?
- Question d'actualité sur laquelle nous en savons peu : Que savez-vous du projet récent d'achat de terres de Ste-Hyacinthe par des Chinois et qu'en pensez-vous ?

**Annexe 3 : Recettes des principales productions agricoles du Québec en 2006
(en milliers de dollars)**

**PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES DU QUÉBEC
(RECETTES MONÉTAIRES EN 2006) (k\$)**

PRODUITS ANIMAUX	2006	%	2005	%
Lait	1 848 647	35	1 847 225	34
Porcs	844 944	16	1 030 220	19
Volailles, œufs et dindons	574 937	11	586 651	11
Autres	576 203	11	555 565	10
Total – Produits animaux	3 844 731	73	4 019 661	74
CULTURES	2006	%	2005	%
Maïs, oléagineux, céréales	450 724	9	423 620	8
Cultures maraîchères (légumes et pommes de terre)	425 192	8	394 342	7
Fleurs et pépinières	240 965	5	249 701	5
Fruits et autres cultures	143 207	3	228 897	4
Produits de l'érable	152 256	3	151 673	3
Total – Cultures	1 412 344	27	1 448 233	26
Total – Recettes provenant du marché	5 257 075	100	5 467 894	100

Les pourcentages ont été arrondis.

Source : STATISTIQUE CANADA, Catalogue n° 21-011-X, 2007, et MAPAQ, *Activité bioalimentaire au Québec, Bilan 2005*, Annexe, page 41.

Tableau issu du rapport Pronovost.

**Annexe 4 : Productions non couvertes par l'ASRA
et recettes annuelles moyennes provenant du marché (2002-2006)
(en millions de dollars)**

Recettes annuelles	
Légume	293,0
Produits de l'érable	143,0
Culture ornementale	229,0
Arbre de Noël	48,4
Fraise	20,5
Miel	5,8
Autres fruits	53,5
Animaux à fourrure	2,8
Haricot sec	8,5
Bétail divers	27,0
Foin et fourrage	12,6
Cultures diverses	4,2

Source : LACHAPELLE, Jean-Pierre, à partir de MAPAQ, *Recettes monétaires agricoles du Québec 1996-2006*, compilation spéciale de STATISTIQUE CANADA.

Tableau issu du rapport Pronovost.

**Annexe 5 : Superficie agricole totale, mode d'occupation et terres en culture, par province
(Recensement de l'agriculture de 1986 à 2006)**

	1986	1991	1996	2001	2006
	nombre				
Qc					
Nombre total de fermes	41 448	38 076	35 991	32 139	30 675
Superficie agricole totale					
Superficie en hectares ¹	3 638 801	3 429 610	3 456 213	3 417 026	3 462 935
Fermes déclarantes	41 448	38 076	35 991	32 139	30 675
Superficie moyenne en hectares par ferme déclarante	88	90	96	106	113
Superficie totale possédée					
Superficie en hectares ¹	3 166 015	3 000 832	2 958 514	2 852 881	2 831 857
Fermes déclarantes	39 968	37 169	35 023	30 995	29 677
Superficie moyenne en hectares par ferme déclarante	79	81	84	92	95
Superficie totale louée d'autrui²					
Superficie en hectares ¹	472 785	428 778	497 699	564 145	631 078
Fermes déclarantes	10 386	8 932	9 665	10 468	10 534
Superficie moyenne en hectares par ferme déclarante	46	48	51	54	60
Terres en culture (excluant la superficie en arbres de Noël)					
Superficie en hectares ¹	1 744 396	1 638 453	1 738 811	1 849 938	1 933 274
Fermes déclarantes	36 035	31 160	28 676	26 036	23 967
Superficie moyenne en hectares par ferme déclarante	48	53	61	71	81

1. Facteur de conversion : 1 hectare équivaut à 2,471 054 13 acres.
 2. La superficie totale louée des autres comprend les terres louées des gouvernements, louées des autres et exploitées en métayage par cette exploitation.
Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture.
 Dernières modifications apportées : 2008-10-31.

Source : Statistique Canada - URL : <http://www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/agrc25f-fra.htm>

On constate que le nombre de fermes a nettement diminué en 20 ans (de 41 448 fermes à 30 675, soit une diminution de plus de 10 000 fermes représentant une baisse de 26 %). Pendant ce temps, la superficie globale a augmenté, tout comme la superficie moyenne en hectares par fermes déclarantes (de 88 à 113 hectares, soit une augmentation de 28,4 %). Si on remonte plus loin dans le temps, c'est plus de la moitié des fermes qui ont disparu entre 1966 et 2006.

Annexe 6 : Recommandations 42 et 43 posées au sein du rapport Pronovost (CAAQ 2008) en matière de protection du territoire agricole et de développement régional

Le chapitre 11 du rapport Pronovost est dédié à la protection du territoire agricole et de développement régional.

La **recommandation 42** en matière d'aménagement du territoire est résumée ainsi (p 204) :

« En conséquence, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois recommande que le territoire agricole du Québec soit traité comme un patrimoine collectif faisant l'objet de mesures exceptionnelles de protection afin d'assurer la pérennité des activités agricoles exercées, dans une optique de développement durable. À cette fin :

- Que les questions relatives à l'exclusion ou l'inclusion de parcelles de terrain de la zone agricole permanente continuent d'être traitées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, organisme administratif indépendant ;
- Que la ministre des Affaires municipales et des Régions précise aux communautés métropolitaines et aux MRC qu'elles doivent respecter la date butoir du 31 décembre 2009 comme échéance ultime du dépôt de leur schéma d'aménagement et de développement révisé, et que le gouvernement approuve ces schémas, au plus tard le 30 mai 2010 ;
- Qu'à compter du 1er juin 2010, toute demande d'inclusion ou d'exclusion d'une portion du territoire de la zone agricole permanente, soumise par une communauté métropolitaine, par une MRC ou par une municipalité, soit traitée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans la foulée de la révision du schéma d'aménagement et de développement et que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles soit amendée en ce sens ;
- Qu'à compter du 1er juin 2010, la Commission de protection du territoire agricole du Québec n'accueille plus de demandes individuelles d'exclusion de parcelles de terrain de la zone agricole permanente à des fins résidentielles. »

La **recommandation 43** de la CAAQ (p 208) est que le « territoire agricole serve d'assise au développement rural, dans une perspective de multifonctionnalité de l'agriculture et d'occupation dynamique du territoire. À cette fin :

- Que la Commission de protection du territoire agricole du Québec établisse une liste d'activités admissibles à certaines conditions dans la zone verte, et qui ne nécessiteraient plus son approbation préalable. Cette liste pourrait notamment comprendre l'installation de certains types de fermes sur de petites superficies. Que cette liste soit approuvée par le gouvernement et fasse l'objet d'un règlement liant la Commission et les instances municipales;
- Qu'en plus, à l'égard des projets qui ne paraissent pas sur la liste d'activités établie par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, cette dernière révise ses règles d'application afin que soient également autorisées dans la zone agricole permanente des activités de production agricole et de transformation qui utilisent une faible superficie de terre, qui requièrent des installations de plus petite taille, qui combinent des activités agricoles et des activités complémentaires ou dont les promoteurs ne souhaitent pas se consacrer à plein temps à l'agriculture, étant entendu que ces projets doivent être viables et gérés par des personnes ayant les compétences requises pour les mener à terme. »